

Réalisation d'un programme local de
prévention des déchets ménagers et
assimilés (PLPDMA)

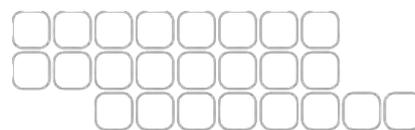


Rapport de programme d'actions du
projet de PLPDMA
Version R2 • Octobre 2023



Expertise & conseil
Accompagnement de projets
Recherche & innovation

3, rue du Colonel Touny • 62000 Arras
Tél. : 03 21 15 55 70 • Fax : 03 62 02 45 25
www.ecogeos.fr • contact@ecogeos.fr



Sommaire

1.	Lexique des sigles	3
2.	Objectifs du PLPDMA	5
2.1.	Objectifs quantitatifs du PLPDMA	5
2.1.1.	Éléments pris en compte pour fixer l'objectif de réduction des DMA	5
2.1.2.	Elaboration du scénario de réduction des DMA	6
2.2.	Orientations stratégiques du PLPDMA	8
2.2.1.	Visée globale des orientations stratégiques	8
2.2.2.	Liste des orientations stratégiques retenues par la CARA	8
2.2.3.	Les principaux constats à l'origine des orientations stratégiques	8
3.	Programme d'actions	10
3.1.	Processus d'élaboration du programme d'actions	10
3.1.1.	Organisation de groupes de travail thématiques (GTT) à l'occasion de deux journées de concertation	10
3.1.2.	Choix des actions à inscrire dans le PLPDMA	13
3.1.3.	Réalisation de fiches actions et d'un cadre d'évaluation et de suivi	13
3.2.	Bilan des actions retenues pour le PLPDMA	14
3.2.1.	Couverture des 10 axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME	14
3.2.2.	Liste des 14 fiches actions retenues	14
3.3.	Fiches actions détaillées	15
3.3.1.	Déployer des campagnes de communication de réduction des déchets ciblées	16
3.3.2.	Encourager la prévention des déchets à travers la sensibilisation de proximité (ateliers, stands, sensibilisation des scolaires ...)	18
3.3.3.	Sensibiliser et former les professionnels à la réduction des déchets	20
3.3.4.	Faire d'un déchet une ressource : accompagner les démarches d'EIT sur le territoire	22
3.3.5.	Accompagner les manifestations vers le zéro déchet et l'écoresponsabilité	24
3.3.6.	Mettre en place une démarche d'achats durables en lien avec le service de la commande publique de la CARA et les communes	26
3.3.7.	Intégrer la prévention des déchets dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par la CARA et les communes adhérentes	28
3.3.8.	Recenser et mettre en lumière les acteurs des 3R et favoriser l'émergence de nouveaux acteurs	30
3.3.9.	Accompagner au déploiement d'actions 3R de proximité	33
3.3.10.	Accompagner les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri à la source des biodéchets par la mise en place de composteurs (individuels et partagés)	36
3.3.11.	Sensibiliser les professionnels dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du tri à la source des biodéchets	39
3.3.12.	Accompagner des établissements ciblés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du compostage	42
3.3.13.	Mieux valoriser les végétaux in situ : développer un réseau « les végétaux ont de la ressource »	45
3.3.14.	Envisager la mise en place d'outils incitatifs économiques, de modifications du service de collecte ou d'information des usagers	48
3.4.	Éléments de synthèse sur le programme d'actions	51
3.4.1.	Calendrier et priorisation des actions	51
3.4.2.	Potentiels de réduction estimés	51
3.4.3.	Estimation des moyens humains et financiers	53
3.4.4.	Impacts du PLPDMA	56
4.	Bibliographie	57
4.1.	Textes réglementaires	57
4.2.	Guides et études nationales	57
4.3.	Documents produits par la CARA	58
4.4.	Autres documents concernant le territoire de la CARA	59



1 • Lexique des sigles

Sigle	Signification
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOM	Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces
AGEC (loi)	Anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi)
BOM	Benne à ordures ménagères
BTP	Bâtiments et travaux publics
CARA	Communauté d'agglomération Royan Atlantique
CCES	Commission consultative d'élaboration et de suivi
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CMA	Chambre de métiers et de l'artisanat
COPIL	Comité de pilotage
CS	Collecte sélective
DDS	Déchets diffus spécifiques
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement
DEEE / D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DGF	Dotation générale de fonctionnement
DMA	Déchets ménagers et assimilés
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ESS	Economie sociale et solidaire
ETP	Equivalent temps-plein
GTT	Groupes de travail thématiques
HPA	Hôtellerie de plein air (campings)
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
OMA	Ordures ménagères et assimilés
OMR	Ordures ménagères résiduelles
OTC	Office de tourisme communautaire
PàP	Porte-à-porte
PAV	Point d'apport volontaire

PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PNPD	Plan national de prévention des déchets
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
REP	Responsabilité élargie du producteur
SERD	Semaine européenne de réduction des déchets
SPPGD	Service public de prévention et gestion des déchets
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TI	Tarifification incitative
TLC	Textiles, linges et chaussures
TZDZG	Territoire zéro déchet, zéro gaspillage



2. Objectifs du PLPDMA

Le présent rapport concerne le programme d'action du projet de PLPDMA. Le diagnostic de territoire et du service de gestion des déchets fait l'objet d'un autre rapport dédié intitulé « Rapport de diagnostic territorial ».

2.1. Objectifs quantitatifs du PLPDMA

Les PLPDMA doivent intégrer un objectif de réduction des DMA. La CARA a choisi de fixer un **objectif permettant d'atteindre 15% de réduction du ratio DMA** entre 2010 et 2030 conformément à la réglementation.

2.1.1. Eléments pris en compte pour fixer l'objectif de réduction des DMA

● Rappel du contexte réglementaire et des objectifs régionaux

- Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) : objectif de **-15% de ratio DMA (en kg/hab.) entre 2010 et 2030**
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Nouvelle-Aquitaine : **-12 % de ratio DMA d'ici 2025**, et **-14 % d'ici 2031** par rapport à 2010 et d'autres objectifs de réduction portant sur le ratio de déchets verts collectés, la part de biodéchets présents dans les OMR, le ratio d'encombrants, ...

● Ratios observés aux échelles nationale, régionale et départementale

- Au niveau **national**, on observe une **baisse des DMA collectés de 1,6 %** entre 2011 et 2019, soit en moyenne -0,2 % par an¹.
- Au niveau **régional**, entre 2010 et 2019, le **ratio de DMA a augmenté de 5,2 %**, soit en moyenne +0,6 % par an.²
- Au niveau **départemental**, la tendance est à la diminution entre 2010 et 2015 avec -3,3 % de DMA, soit en moyenne -0,7 % par an, suivie **d'une augmentation entre 2015 et 2019 avec +3,6 % de DMA**, soit en moyenne +0,9% par an. **En 2019 le ratio de DMA est revenu au niveau de 2010**³.

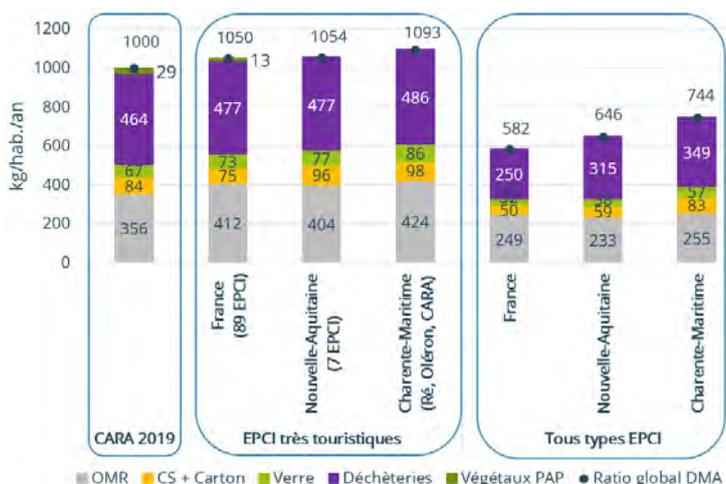
¹ Source : Déchets chiffres-clés, ADEME, 2023

² Source : <http://ordec.arec-nouvelleaquitaine.com>

³ Id.

Chiffrés clés de la production de déchets sur le territoire de la CARA

- **Ratio de déchets** : Un ratio d'OMR moins élevé que pour les autres EPCI très touristiques, et un ratio de recyclables inférieur aux ratios régional et départemental des EPCI très touristiques. Un ratio de **déchets en déchèteries inférieur** à celui des autres EPCI très touristiques, mais un **ratio de déchets verts collectés en porte-à-porte plus important** que pour les autres EPCI très touristiques.



- **Evolution des ratios** : Les DMA sur le territoire de la CARA ont diminué d'environ 6 % entre 2010 et 2019, soit en moyenne -0,7 % par an. Cette **diminution tranche avec celle observée au niveau départemental et régional et est plus marquée qu'au niveau national**.

Figure 1. Comparaison des ratios de DMA de la CARA avec d'autres territoires (population INSEE). (Source : CARA et SINOE®)

- **Deux échéances à intégrer**
- **2029** : fin du PLPDMA dont la durée est de 6 ans (début du PLPDMA prévu en 2024) ;
- **2030** : échéance fixée par la loi AGEC de réduction des DMA de 15 %.

2.1.2. Elaboration du scénario de réduction des DMA

Afin de situer l'effort à produire en termes de réduction des DMA par rapport à la situation actuelle, une projection de l'évolution tendancielle des DMA et une projection conforme à l'objectif réglementaire de la loi AGEC ont été élaborées et mis en perspective avec les éléments de contexte et les gisements d'évitement identifiés. L'objectif de réduction des DMA du PRPGD étant moins ambitieux que celui de la loi AGEC pour 2030, seule la prospective sur l'objectif réglementaire de cette dernière a été étudiée.

- **Deux prospectives d'évolution**



Figure 2. Prospectives d'évolution.

- **L'objectif annuel à atteindre dans la prospective 1 sur l'évolution des DMA**

La **tendance d'évolution annuelle moyenne des DMA entre 2010 et 2019** est de **-6,1 %**. Les années 2020 et 2021 sont considérées comme des années non représentatives du fait du fort impact de la pandémie sur la collecte des déchets, notamment à cause du fonctionnement des déchèteries en mode dégradé sur cette période. Par ailleurs, pour des raisons de facilitation de la communication et pour faire coïncider la date de fin de PLPDMA avec la date d'atteinte des objectifs de réduction des DMA de la loi AGEC (2030), la CARA souhaite afficher une période de réalisation du PLPDMA sur 2024-2030 au lieu de 2024-2029 qui correspond aux 6 années de durée réglementaire des PLPDMA. Enfin il est supposé que le ratio de DMA de 2022 est similaire à celui de 2019, une fois la pandémie terminée, étant entendu que le ratio de DMA de 2022 n'était pas connu au moment du choix des objectifs par le COPIL (novembre 2022). Si l'on prolonge la tendance 2010-2019 à partir de 2022, on obtient une **évolution de -10,6 % entre 2010 et 2029**, ce qui **reste insuffisant au**

regard de l'objectif de la loi AGEC (-15% entre 2010 et 2030).

Dans le scénario 1, pour atteindre l'objectif de -15 % d'ici 2029, la CARA doit réduire de 1,54 % par an la production de DMA entre 2023 et 2029.

	Evolution annuelle 2023-2029 (% / an)	Horizon 2029				
		Ratio DMA (kg/hab.)	Evolution par rapport 2010		Evolution par rapport à 2023	
			%	kg/hab.	%	kg/hab.
0 - Tendanciel	-0,70%	953	-10,6%	-113	-4,1%	-41
1 - Objectif Loi AGEC	-1,54%	905	-15,0%	-160	-8,9%	-88

Figure 3. Synthèse des perspectives sur l'évolution des DMA (population INSEE).



Figure 4. Prospective d'évolution des DMA à partir de 2022 (kg/hab.INSEE).

Ce scénario d'atteinte de l'objectif de réduction des DMA de 15% entre 2010 et 2029 a été retenu en COPIL.

Les ratios de DMA à atteindre au cours du PLPDMA sont ceux listés dans le tableau ci-après. Ces objectifs se basent sur l'hypothèse d'une diminution linéaire des DMA entre 2023 et 2029.

	Avant PLPDMA (réel)			Avant PLPDMA (estimé)		Pendant PLPDMA (projeté)					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio DMA (kg/hab.INSEE)	1000	931	1059	1000	993	978	963	948	934	919	905

	Evolution annuelle 2023-2029	Horizon 2029				
		Ratio DMA (kg/hab. INSEE)	Evolution par rapport à 2010		Evolution par rapport à 2023	
			%	kg/hab. INSEE	%	kg/hab. INSEE
Objectif DMA	-1,54%	905	-15,0%	-160	-8,9%	-88

Figure 5. Les objectifs de réduction des DMA retenus en COPIL.

2.2. Orientations stratégiques du PLPDMA

2.2.1. Visée globale des orientations stratégiques

Les orientations stratégiques posent le cadre dans lequel les actions du PLPDMA se construisent en visant :

- Le respect des **obligations règlementaires** par la CARA ;
- La capacité à **atteindre les objectifs** fixés.

...Mais aussi :

- Le **bon déroulement** du PLPDMA ;
- La **cohérence** avec les actions déjà menées et les caractéristiques du territoire ;
- La capacité du programme de prévention à **évoluer en fonction du contexte** local, régional et national ;
- Le maintien d'une **dynamique territoriale** autour de la prévention.

Elles sont structurées et concourent à une vision commune.

2.2.2. Liste des orientations stratégiques retenues par la CARA

De même que les objectifs quantitatifs du PLPDMA, les orientations stratégiques ont été retenues en COPIL. Les orientations stratégiques retenues sont les suivantes :



2.2.3. Les principaux constats à l'origine des orientations stratégiques

La détermination des orientations stratégiques s'est appuyée sur des **constats issus du diagnostic territorial présenté en COPIL**. Les principaux constats sont résumés ci-après.

Tableau 1. Les principaux constats à l'origine des orientations stratégiques.

Orientation stratégique	Principaux constats à l'origine de l'orientation stratégique
1/ Sensibiliser et inciter les habitants et les touristes à réduire leur production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation est un levier incontournable pour accompagner des solutions concrètes de réduction des déchets, d'autant plus qu'il y a eu peu d'actions de prévention des déchets à ce jour et que la population n'a pas l'habitude

Orientation stratégique	Principaux constats à l'origine de l'orientation stratégique
	<p>d'être sollicitée sur ce volet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CARA collecte les déchets de la quasi-totalité des professionnels du territoire. • Le territoire de la CARA est très touristique (la population peut tripler en été) et affiche un taux de résidences secondaires élevé (supérieur à 50% sur 7 communes). • Il y a un enjeu fort d'adapter la communication en direction des différents profils d'utilisateurs : résidents permanents, habitants en résidence secondaire, professionnels, ...
2/ Accompagner les professionnels y compris ceux du tourisme dans la prévention des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • La CARA collecte les déchets de la quasi-totalité des professionnels du territoire. • La CARA collecte les déchets d'une majorité de professionnels du secteur touristique
3/ Être éco-exemplaire au sein de la CARA, des communes et dans les événements	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des élus de ce que recouvre la prévention des déchets et de ce qui la distingue de la gestion des déchets • Peu de visibilité des actions menées par les acteurs du territoire et absence de coordination / animation des actions • La CARA est une structure de 2ème niveau, ce qui donne une légitimité vis-à-vis des communes et des acteurs locaux
4/ Travailler en transversalité au niveau des politiques publiques en faveur des changements de comportement	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'intégrer les enjeux de la prévention des déchets au sein des services de la CARA et des communes adhérentes
5/ Favoriser la réparation, le réemploi et la réutilisation dans une logique de réseaux d'acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets collectés en déchèterie représentent un ratio de 464 kg/hab. en 2019, dont probablement une part importante d'objets à réemployer ou réparer. • Existence d'acteurs des « 3R » (Réparation, Réutilisation, Réemploi) sur le territoire de la CARA mais en petit nombre
6/ Agir contre le gaspillage alimentaire et mieux valoriser les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, végétaux)	<ul style="list-style-type: none"> • Tri à la source des biodéchets (dont le compostage qui est la seule action qui concerne la prévention) obligatoire fin 2023 • Priorité à la lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport à toute opération de gestion des biodéchets • Dynamique de développement du compostage amorcée sur le territoire de la CARA, devant être intensifiée • Les végétaux représentent un flux conséquent (186 kg/hab.)



3. Programme d'actions

3.1. Processus d'élaboration du programme d'actions

3.1.1. Organisation de groupes de travail thématiques (GTT) à l'occasion de deux journées de concertation

3.1.1.1. DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE CONCERTATION

Des groupes de travail thématiques réunissant un panel élargi du territoire ont été organisés à l'occasion d'**une journée et demie de concertation** le 19 janvier et le 6 avril 2023. Lors de la première journée il s'est agi de réfléchir ensemble à des solutions de réduction des déchets à développer sur le territoire à partir des 6 orientations stratégiques retenues par le COPIL et lors de la demi-journée suivante d'approfondir certaines actions.

La journée du 19 janvier s'est structurée en deux parties (matin / après-midi). Pour chacune d'elles, 3 GTT se sont tenus en parallèle, avec un premier temps de proposition d'actions à mener et un deuxième temps d'approfondissement d'une à deux d'entre elles. **11 actions ont ainsi été approfondies par les acteurs du territoire à l'occasion de ces GTT et une centaine de propositions d'action ou de modalités d'action a été énoncée.**

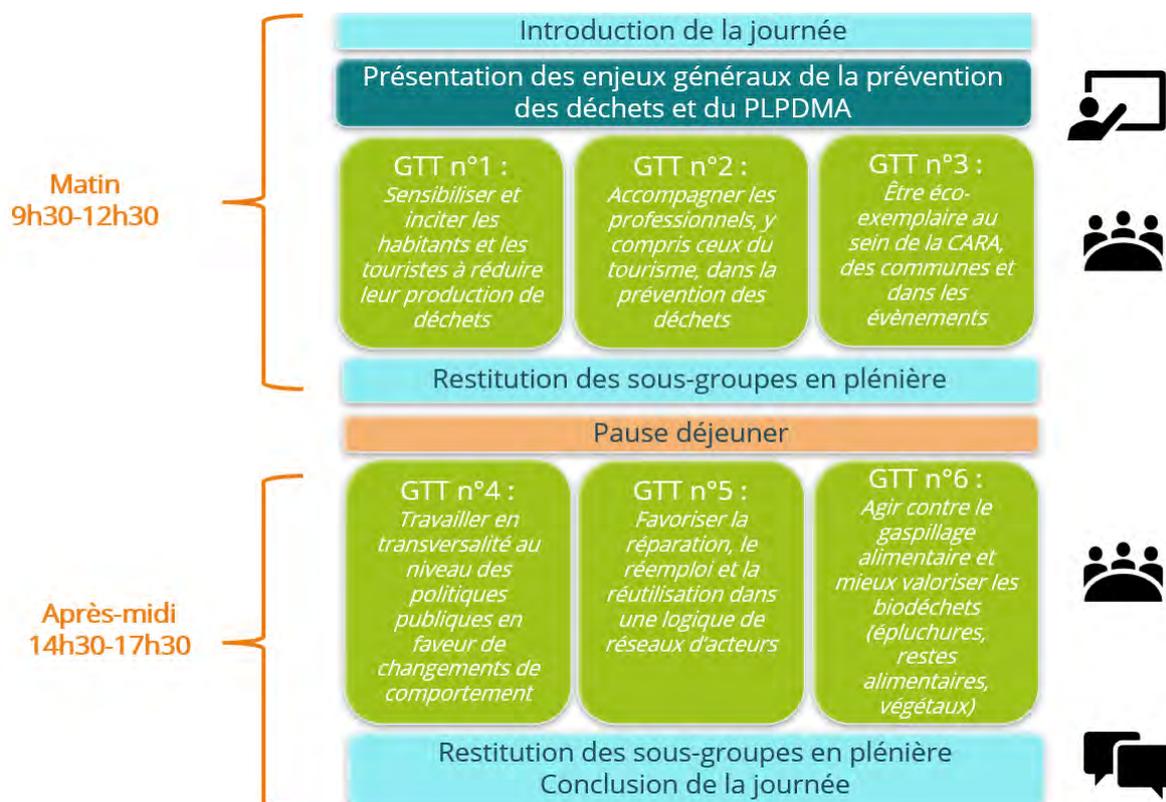


Figure 6. Déroulé de la journée de concertation du 19 janvier.

La demi-journée du 6 avril s'est déroulée autour de 3 ateliers thématiques tournants réalisés en parallèle. Une vingtaine de propositions d'action ou de modalités d'action a été énoncée.

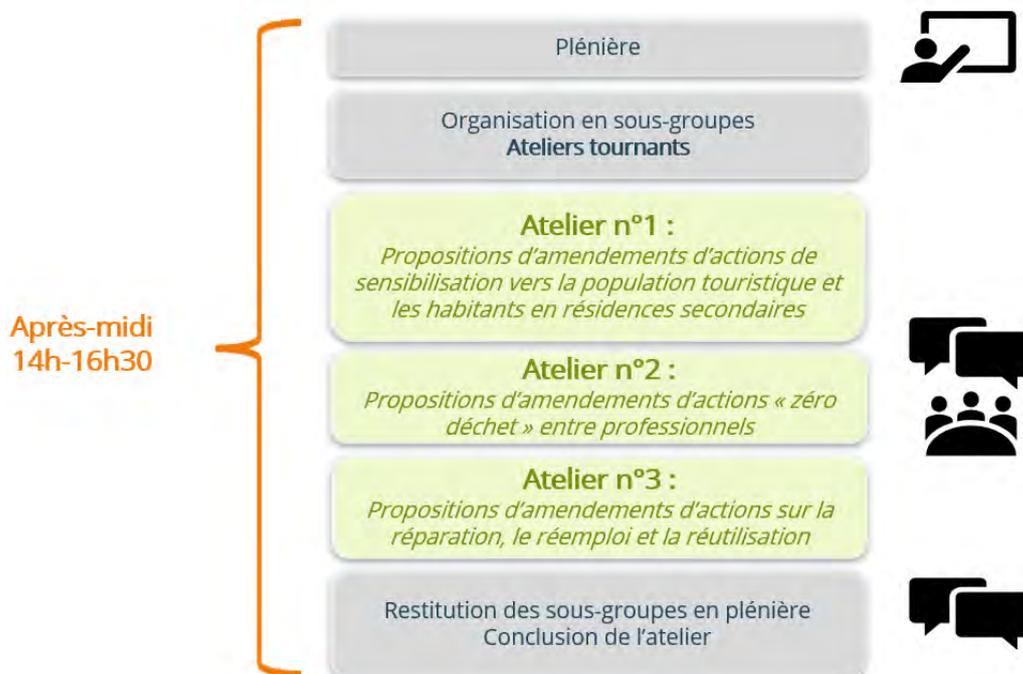


Figure 7. Déroulé de la demi-journée de concertation du 6 avril.

3.1.1.2. LISTE DES PARTICIPANTS AUX JOURNEES DE CONCERTATION

Les participants à la journée et demie de concertation incluait des acteurs du territoire de profils variés.

Tableau 2. Liste des structures présentes à la journée et demie de concertation.

Structures	Structures
Institutionnels	Ville de Cozes
Eau 17	Ville de La Tremblade
SIL (Syndicat Intercommunautaire du Littoral)	Ville de Meschers-sur-Gironde
CARA	Ville de Royan
CARA (Vice-président délégué à la collecte et au traitement des DMA)	Ville de Saint-Georges-de-Didonne
CARA (Conseillère à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la prévention des déchets)	Ville de Saint-Palais-sur-Mer
CARA (Elus de la commission déchets)	Ville de Saujon
CARA (Pôle fonctions supports)	Ville de Vaux-sur-Mer
CARA (Direction Générale des Services Techniques)	Représentants professionnels
CARA (suite)	AIMCR+ (Association Interprofessionnelle des Commerçants du Marché de Royan et des commerces environnants)
CARA (Pôle écologie urbaine)	Association Royan 2
CARA (Direction communication)	CCI
CARA (Direction de l'animation territoriale)	CRC 17 (Comité Régional de la Conchyliculture)
CARA (Pôle aménagement durable et mobilités)	HPA (Hôtellerie de Plein Air)
CARA (Pôle développement et attractivité territoriale)	Professionnels non associatifs
CARA (Pôle prospective et ingénierie territoriale)	Agri-Seudre Energies
CARA (Pôle cycle de l'eau et environnement)	Professionnels non associatifs (suite)
CARA (Direction des affaires culturelles)	Valdéis
EPIC de la CARA	Associations et citoyens
Office de Tourisme Communautaire	Centre socio-culturel de Saint-Sulpice-de-Royan
Communes	Collectif Caritatif du Canton de La Tremblade

Structures
Conseil de Développement (CODEV)
CREPAQ (Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine)
Echo-Mer
Initiative Emploi Pays Royannais
Les P'tits Débrouillards
Mission Locale
Nature Environnement 17

Structures
Royan Vaux Environnement
TERDEV
Terre d'Eveils
Trajectoire
UFC Que Choisir
Zéro Déchet Pays Royannais

3.1.2. Choix des actions à inscrire dans le PLPDMA

A l'issue de la journée et demie de concertation, **une cinquantaine d'actions ou de modalités d'action** a été retenue en tenant compte des éléments suivants :

- **Au niveau national :**
 - Règlements ;
 - Axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME.
- **Au niveau de la CARA :**
 - Contexte territorial ;
 - Actions de prévention existantes ;
 - Actions de prévention déjà prévues ou envisagées par la CARA ;
 - Orientations stratégiques retenues par le COPIL ;
 - Ambition des objectifs quantitatifs retenus par le COPIL.

Elles ont permis de construire les fiches action, **une fiche action pouvant contenir plusieurs actions et modalités d'action**.

3.1.3. Réalisation de fiches actions et d'un cadre d'évaluation et de suivi

Des **fiches actions détaillées** ont été réalisées. Un cadre d'évaluation et de suivi a en parallèle été établi afin de synthétiser les **objectifs chiffrés à atteindre** propres à chaque action ainsi que les **moyens humains et financiers** estimés. Des **potentiels de réduction** ont également été calculés pour les actions pour lesquelles cela était possible.

Les fiches actions sont standardisées et précisent, outre les éléments présents dans le cadre de suivi, des éléments tels que le contexte (national, régional, local), le phasage, les modalités de mise en œuvre, les points d'attention, les objectifs qualitatifs, les acteurs à associer, les modalités de communication, etc.

La mise en œuvre des actions a été **échelonnée et planifiée sur les 6 années du PLPDMA** afin d'assurer un lissage des moyens humains et financiers sur la période.

Les actions ont été **présentées en CCES pour avis**, ce qui a permis d'apporter quelques modifications avant leur mise en consultation du public.

3.2. Bilan des actions retenues pour le PLPDMA

3.2.1. Couverture des 10 axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME

Comme illustré dans le schéma ci-après, les fiches actions retenues **couvrent 8 des 10 axes des PLPDMA** identifiés par l'ADEME.

Les deux axes qui ne sont pas couverts sont plus éloignés du champ de compétences du SPPGD mais peuvent néanmoins être pris en compte dans certaines actions :

- Déchets du BTP, dans le cadre des actions à destination des entreprises qui peuvent entre autres concerner les entreprises du bâtiment.
- Déchets marins, dans le cadre des concertations qui seront effectuées pour tendre vers le « zéro déchet » à la plage.



Figure 8. Couverture des axes des PLPDMA par le programme d'actions de la CARA.

3.2.2. Liste des 14 fiches actions retenues

Les 14 fiches actions retenues ont été **réparties dans les 8 axes des PLPDMA concernés** parmi les 10 définis par l'ADEME. Le tableau ci-après liste les actions, détaillées ensuite sous forme de fiches actions. Les orientations stratégiques concernées sont précisées.

Tableau 3. Liste des actions retenues pour le PLPDMA de la CARA.

Axe ADEME	Actions du PLPDMA de la CARA	Orientation stratégique
Sensibilisation des publics	1. Déployer des campagnes de communication de réduction des déchets ciblées	1
Sensibilisation des publics & consommation responsable	2. Encourager la prévention des déchets à travers la sensibilisation de proximité (ateliers, stands, animations scolaires ...)	1

Axe ADEME	Actions du PLPDMA de la CARA	Orientation stratégique
Déchets des entreprises	3. Sensibiliser et former les professionnels à la réduction des déchets	2
	4. Faire d'un déchet, une ressource : accompagner les démarches d'EIT sur le territoire	2
Eco-exemplarité	5. Accompagner les manifestations vers le zéro déchet et l'éco-responsabilité	3
	6. Mettre en place une démarche d'achats durables en lien avec le service de la commande publique de la CARA et les communes.	3
	7. Intégrer la prévention des déchets dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par la CARA et les communes adhérentes	4
Augmentation de la durée de vie des produits	8. Recenser et mettre en lumière les acteurs des 3R (réparation, réemploi, réutilisation) et favoriser l'émergence de nouveaux acteurs	5
	9. Accompagner au déploiement d'actions 3R (réparation, réemploi, réutilisation) de proximité	5
Biodéchets et déchets verts & Gaspillage alimentaire	10. Accompagner les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri à la source des biodéchets par la mise en place de composteurs (individuels et collectifs)	6
	11. Sensibiliser les professionnels dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du tri à la source des biodéchets	6
	12. Accompagner des établissements ciblés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du compostage	6
Biodéchets et déchets verts	13. Mieux valoriser les végétaux in situ : développer un réseau « les végétaux ont de la ressource »	6
Instruments économiques	14. Envisager la mise en place d'outils incitatifs économiques, de modification du service de collecte ou d'information des usagers	-

3.3. Fiches actions détaillées

Les ETP chiffrés dans les fiches actions concernent les **agents du SPPGD qui seront mobilisés au titre du PLPDMA**, les ETP des autres services intervenant sur certaines actions ne sont pas compris dans le présent

chiffrage puisqu'ils disposent de leur propre budget. Environ 0,5 ETP moyen annuel est fléché vers la communication et est inclus dans les chiffreages.

Les **coûts chiffrés** s'entendent **hors ressources humaines**.

3.3.1. Déployer des campagnes de communication de réduction des déchets ciblées

Action n°1 : Déployer des campagnes de communication de réduction des déchets ciblées			
Axe : Sensibilisation des publics			
Description succincte de l'action :	La CARA prévoit la construction d'un cadre et d'une stratégie pour sa communication en matière de prévention des déchets, l'identification des cibles d'usagers pour développer des outils pertinents, le travail en concertation avec des partenaires déjà en relation avec ces usagers pour maximiser l'efficacité des actions et la mise en place d'actions de communication comme la création de pages dédiées à la prévention des déchets, la publication régulière d'articles, etc.		
Contexte et périmètre de l'action			
Flux visé :	DMA	Public ciblé :	Tout public
Orientations stratégiques concernées :	1 – Sensibiliser et inciter les habitants et les touristes à réduire leur production de déchets		
Contexte :	<p>Au niveau national, le grand public est de plus en plus sensibilisé à la prévention des déchets depuis plusieurs années, comme en atteste l'essor des groupes locaux « zéro déchet ».</p> <p>Au niveau local, peu d'actions de prévention ont été mises en œuvre par la CARA à ce jour et par conséquent peu de communication a été réalisée sur le sujet (articles sur le site internet de la CARA, articles publiés dans le magazine communautaire, ...).</p>		
Objectifs et enjeux de l'action			
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Faire prendre connaissance des enjeux autour de la gestion des déchets aux usagers (coût, impact environnemental) et de la nécessité de réduire la production de déchets. Donner des outils de connaissance concrets pour favoriser le passage à l'action. Adapter la communication aux différents profils d'utilisateur (habitant permanent, habitant en résidence secondaire, entreprises, touristes, ...) Harmoniser la communication vers les usagers entre la CARA et ses partenaires principaux et établir une stratégie partagée. 		
Potentiel de réduction estimé :	<p>Le potentiel de réduction est évalué à 14,9 kg/hab./an.</p> <p><i>NB. Hypothèse de calcul : les DMA diminuent de 1,5% du fait de la communication (action directe de la communication sur les changements de comportement et augmentation de l'impact des actions des autres fiches actions).</i></p>		
Partenaires à associer :	Services CARA	Acteurs du territoire	
	<ul style="list-style-type: none"> Pôle écologie urbaine Service communication Pôle développement et attractivité territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> Communes adhérentes à la CARA Office de tourisme communautaire (OTC) Bailleurs et syndicats de logement Eau 17 Associations actives sur la prévention des déchets ou l'environnement (Zéro Déchet Pays Royannais, ...) 	

Points d'attention :	Accompagner de phases de communication intensive les actions induisant des changements de comportement significatifs (compostage, suppression de la collecte des végétaux en porte à porte, ...).	
Mise en œuvre de l'action		
Phasage :	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une stratégie de communication concertée avec les partenaires de la CARA (OTC et communes adhérentes). • Intégration de la prévention des déchets dans les outils de communication existants (pages internet dédiées, adaptation de Montri.fr, ...). • Préparation d'un calendrier trimestriel d'animations proposées par les acteurs du territoire.
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'affichage dans les halls de résidence de bord de mer. • Insertion de tutoriels vidéo de mise en pratique d'actions de réduction des déchets sur le site internet de la CARA. • Préparation du calendrier annuel de publication d'articles. • Amendement des brochures CARA en direction des touristes sur les consignes de prévention des déchets. • Réunion intermédiaire d'avancement avec les partenaires sur la mise en œuvre de la stratégie de communication.
	2026	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des différents partenariats, modifications éventuelles et relance des actions associées. • Elaboration d'un livret d'accueil pour les nouveaux résidents sur la prévention (et le tri) des déchets.
	2027	Bilan des différents partenariats et animations, modifications éventuelles et relance des actions associées.
	2028	
2029		
Modalités opérationnelles :	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic partagé de la communication de la CARA et de ses partenaires avant de construire les objectifs stratégiques, puis décliner les modalités opérationnelles. • Travailler spécifiquement sur la visibilité de la communication en direction des touristes et des entreprises du tourisme avec les partenaires, l'intérêt de la population touristique pour la prévention des déchets étant plus fragile que celles des résidents. • Maintenir la publication d'articles sur la prévention des déchets pendant la période estivale où les habitants en résidence secondaire et les touristes sont plus nombreux. • Faire relayer le calendrier d'actions et les articles sur la prévention des déchets par les partenaires de la CARA. 	
Communication	Sans objet.	
Possibilités d'évolution :	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une refonte du site internet de la CARA pour disposer d'un site internet plus incitatif au changement de comportement (graphisme actualisé, mise en avant des politiques de changement de comportement, ...). • Créer de nouveaux canaux de communication pour diversifier les cibles d'utilisateurs (Instagram, ...). 	

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
Moyens financiers hors ETP	12 000 €	32 000 €	15 700 €	15 700 €	15 700 €	15 700 €

N.B. : en 2025 estimation d'un coût total de 20 000 € pour la réalisation de 4 vidéos en « stop motion » sur la prévention par un prestataire. 12 000 € correspondent à des coûts de communication divers annuels (affichages, flyers, ...). Les autres montants financiers correspondent à des frais d'impression et des coûts d'envoi par courrier pour le livret d'accueil.

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de visites des pages prévention déchets du site internet		2 500	5 000	7 500	10 000	13 000
Nombre moyen de visites de chaque tutoriel vidéo		400	850	1 250	1 700	2 200

N. B. : En 2025, le nombre de foyers projetés est de 43 400. En supposant que 30% des foyers auront visité les pages prévention d'ici la fin du PLPDMA, cela représente 13 000 foyers environ fin 2029. Il est supposé qu'un tiers de ces visiteurs regarde environ 2 vidéos sur les 4.

3.3.2. Encourager la prévention des déchets à travers la sensibilisation de proximité (ateliers, stands, sensibilisation des scolaires ...)

Action n°2 : Encourager la prévention des déchets à travers la sensibilisation de proximité (ateliers, stands, sensibilisation scolaire ...)

Axes : Sensibilisation des publics, consommation responsable

Description succincte de l'action :	L'objet de cette action est de créer des moments de rencontre avec les usagers par des ateliers, des stands d'information, de la formation, d'interventions en milieu scolaire, etc. sur diverses thématiques de la prévention des déchets afin de dynamiser l'impact de la sensibilisation.		
Contexte et périmètre de l'action			
Flux visé :	DMA	Public ciblé :	Tous
Orientations stratégiques concernées :	1 - Sensibiliser et inciter les habitants et les touristes à réduire leur production de déchets		
Contexte :	Plusieurs acteurs locaux organisent déjà des ateliers sur la prévention des déchets tels que l'association Zéro Déchet Pays Royannais (stands sur le zéro déchet), le Centre Social Georges Brassens (ateliers couture zéro déchet, Repair Café), l'association TERDEV (ateliers cuisine zéro déchet, cosmétiques zéro déchet), etc. La CARA participe à l'animation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) sur son territoire.		
Objectifs et enjeux de l'action			
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter des solutions concrètes pour favoriser le passage à l'action. • Créer de l'émulation par le collectif lors d'ateliers. • Démultiplier l'impact de la sensibilisation grâce au relais des enfants sensibilisés auprès de leur famille. 		

Potentiel de réduction estimé :	Le potentiel de réduction peut être estimé entre 1 et 3 kg/hab./an. <i>NB. Hypothèses de calcul : 30% des participants aux ateliers, stands et sensibilisation scolaire diminuent de 5% leur production de DMA et les enfants sensibilisent leurs parents suite aux ateliers réalisés en classe.</i>	
Partenaires à associer :	Services CARA	Acteurs du territoire
	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle écologie urbaine • Service communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoles élémentaires • Mairies • Structures pouvant animer des ateliers de prévention thématiques • Organismes d'évènements culturels et sportifs
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas distribuer de « goodies » et limiter les impressions papier. • Donner la priorité aux groupes scolaires qui ne sont pas labellisés « éco-écoles ». 	
Mise en œuvre de l'action		
Phasage :	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution de binômes élu / agent dans chaque commune pour constituer des relais d'information auprès de la population et des services communaux (voir fiche n°7). • Proposition d'ateliers de compostage et de gestion des végétaux à la parcelle (voir fiches n°10 et 13). • Lancement des animations en direction des ménages et des touristes. • Lancement des animations scolaires. • Mise en lumière des animations, ateliers et tenues de stand réalisés par les acteurs du territoire sur le zéro déchet, la consommation responsable, le réemploi / la réparation, ... via les outils de communication de la CARA Publication d'un calendrier trimestriel. • Appui aux défis « Famille zéro déchet » ou « Papi Mamie zéro déchet » organisés par les structures partenaires.
	2025 à 2029	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi, bilan et poursuite des animations.
Modalités opérationnelles :	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec des organisateurs d'évènements, marchés, mairies pour l'implantation des stands en direction des ménages et des touristes. • Solliciter l'ensemble des écoles élémentaires du territoire pour viser la moitié d'entre elles qui participeraient chaque année aux animations de sensibilisation à l'issue du PLPDMA. • Aborder toutes les thématiques de la prévention des déchets dans les animations scolaires (compostage, gaspillage alimentaire, réemploi / réparation, ...). • Adapter les supports d'animation, le langage et les exemples utilisés à l'âge des enfants. Adopter une approche ludique (jeux, histoires, ...). • Accompagner l'organisation des défis « Famille zéro déchet » ou « Papi Mamie zéro déchet » par l'expertise de la CARA, le prêt de matériel, l'utilisation des outils de communication sur les outils de la CARA pour la recherche de foyers candidats et la valorisation des résultats. 	
Communication :	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler les stands tenus sur les évènements par de la signalisation adaptée (kakémono, banderole, ...). • Faire une démonstration de l'application Montri.fr proposée par la CARA regroupant les consignes de prévention (et de tri) des déchets à l'occasion de la tenue des stands. 	

	<ul style="list-style-type: none"> Distribuer le livret d'accueil sur la prévention des déchets (et le tri) (voir fiche n°1) à l'occasion de la tenue des stands. Relayer les évènements des partenaires ou les actions organisées par la CARA en amont des événements (maximiser la fréquentation) et en aval (maximiser l'impact de la sensibilisation).
Possibilités d'évolution :	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser la sensibilisation des scolaires au moins une fois sur le parcours de chaque élève en cours élémentaire. Proposer des animations de sensibilisation au collège puis au lycée pour consolider la sensibilisation réalisée en école primaire.

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7
Moyens financiers hors ETP	2 000 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de stands ou animations proposées par la CARA	12	12	12	12	12	12
Nombre d'animations ou ateliers proposés par des acteurs du territoire et relayés par la CARA	24	24	24	24	24	24
Nombre d'organisations de défis zéro déchet proposés par un partenaire et accompagnés par la CARA	1	1	1	1	1	1
Nombre de classes élémentaires sensibilisées (2 animations / classe /an)	5	7	9	12	14	16

N.B. Selon l'Académie de Poitiers, la CARA compterait environ 150 classes de niveau élémentaire, soit une estimation d'une trentaine de classes comprenant un niveau CE1. A titre indicatif, la CARA peut viser lors de la dernière année du PLPDMA de sensibiliser environ 50% des classes de CE1, soit environ 16 classes.

3.3.3. Sensibiliser et former les professionnels à la réduction des déchets

Action n°3 : Sensibiliser et former les professionnels à la réduction des déchets

Axe : Déchets des entreprises

Description succincte de l'action :	Cette action consiste pour la CARA à faciliter la sensibilisation des professionnels à la réduction des déchets via la multiplication des diagnostics réalisés par des structures partenaires et l'organisation de visites ou de témoignages d'entreprises exemplaires. Il s'agit de mettre en lumière et valoriser ces entreprises exemplaires via les moyens de communication de la CARA. La sensibilisation à la réduction des déchets sera couplée au rappel réglementaire des entreprises en matière de tri des déchets.
--	---

Contexte et périmètre de l'action

Flux visé :	Déchets des entreprises	Public ciblé :	Non-ménages (entreprises, administrations, associations, ...)
--------------------	-------------------------	-----------------------	---

Orientations stratégiques concernées :	2 – Accompagner les professionnels, y compris ceux du tourisme, dans la prévention des déchets		
Contexte :	<p>Au niveau national, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020 et plusieurs décrets d'application incitent les entreprises à réduire, sinon mieux trier et gérer leurs déchets.</p> <p>Sur le territoire de la CARA, les déchets des professionnels représentent 1/3 des OMR collectés par le service public en 2019. Une grande partie des professionnels sont tournés vers le tourisme via l'hébergement et la restauration notamment. Des actions pour développer le tourisme durable sont mises en place par l'office de tourisme, notamment dans le cadre de son SDET (Schéma de Développement de l'Economie Touristique). De plus, la CCI réalise des diagnostics « déchets » dans les entreprises et propose des plans d'action.</p>		
Objectifs et enjeux de l'action			
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en avant les bonnes pratiques. • Sensibiliser les professionnels et les aider à se conformer à la législation. • Mettre au regard la gestion des déchets face à d'autres enjeux : économies d'énergie, de transport, d'approvisionnement, etc. 		
Potentiel de réduction estimé :	Le potentiel de réduction de cette action est a priori faible à l'échelle de la CARA. L'action contribuera néanmoins à l'engagement des acteurs du territoire sur la prévention des déchets et à une autre forme de sensibilisation des publics.		
Partenaires à associer :	Services CARA	Acteurs du territoire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle écologie urbaine • Pôle prospective, stratégie territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambres consulaires : CMA Charente-Maritime, CCI Charente-Maritime antenne de Royan • Interfilière Tourisme Durable • Office de tourisme communautaire • Associations de commerçants (Royan 2, Royan Shopping, ...). 	
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler des entreprises de secteurs d'activité variés. • Coordonner l'action avec les acteurs œuvrant déjà sur le sujet. 		
Mise en œuvre de l'action			
Phasage :	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination avec les différents partenaires et délimitation du rôle du service pôle écologie urbaine • Communication sur les accompagnements auprès des non-ménages • Valorisation des entreprises exemplaires par une mise en lumière des bonnes pratiques • Sensibiliser les entreprises du territoire via des séances d'information 	
	2025		
	2026		
	2027		
	2028		
	2029		
Modalités opérationnelles :	<ul style="list-style-type: none"> • Venir en appui en apportant l'expertise et les moyens de communication du service prévention et gestion des déchets de la CARA. • Participer à l'animation d'ateliers. <p>La partie diagnostic de l'action sera pilotée par la CCI.</p>		
Communication :	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de manière ciblée pour les professionnels en utilisant les canaux de communication les plus adaptés à cette cible : échanges directs, mails, rencontres inter-entreprises, etc. 		
Possibilités	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une synergie avec l'animation et la mise en réseau des professionnels du 		

d'évolution :	<p>tourisme qui sera portée par l'office du tourisme communautaire et Interfilière Tourisme Durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une synergie avec le développement de l'EIT sur le territoire (voir action n°4) et plus largement le développement d'un réseau de réemploi (voir action n°9).
----------------------	--

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2019
Moyens humains en ETP	0,17	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18
Moyens financiers hors ETP	100 €	200 €	300 €	300 €	300 €	300 €

N.B. Dépenses estimées : Les dépenses mentionnées correspondent aux moyens de communication

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'entreprises sensibilisées	5	10	15	15	15	15
Nombre d'entreprises valorisées		5	5	5	5	5

3.3.4. Faire d'un déchet une ressource : accompagner les démarches d'EIT sur le territoire

Action n°4 : Faire d'un déchet une ressource : accompagner les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le territoire

Axe : Déchets des entreprises

Description succincte de l'action :	<p>Cette action vise à accompagner les entreprises du territoire dans l'identification et la mise en œuvre de boucles potentielles de ressources. Cette action est portée par le pôle développement et attractivité territoriale via le Schéma de Développement Economique et d'Innovation (SDEI) de la CARA, le pôle écologie urbaine apportera son expertise.</p>		
Contexte et périmètre de l'action			
Flux visé :	Déchets des entreprises	Public ciblé :	Non-ménages (entreprises, administrations, associations, ...)
Orientations stratégiques concernées :	2 – Accompagner les professionnels, y compris ceux du tourisme, dans la prévention des déchets		
Contexte :	<p>Au niveau national, le Programme National de Synergies Interentreprises (PNSI), financé notamment par l'ADEME, a mené des actions entre 2015 et 2017 ayant pour objectifs de compléter les méthodes en matière d'écologie industrielle et mutualiser les moyens techniques à l'échelle nationale et d'étudier le déploiement des démarches EIT à l'échelle des régions.</p> <p>Au niveau régional, différentes initiatives ont vu le jour pour mettre en relation les entreprises dans une optique d'économie circulaire. Au niveau local, dans le cadre du plan d'action du SDEI, la CARA expérimentera des actions d'EIT à l'échelle des zones d'activité économique (ZAE) communautaires.</p>		
Objectifs et enjeux de l'action			
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Donner la possibilité aux entreprises et partenaires de se connaître et d'échanger. Créer une dynamique territoriale d'économie circulaire. Limiter les coûts de traitement des déchets pour les professionnels en triant et 		

	<p>massifiant (dans le contexte de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)).</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la réduction des déchets et des consommations d'énergie, de la préservation des ressources naturelles et plus globalement de l'environnement (diagnostics, synergies de substitution, de mutualisation, etc.). 		
Potentiel de réduction estimé :	<p>Le potentiel de réduction de cette action est négligeable à l'échelle de la CARA dans la mesure où l'impact des mesures de prévention pouvant être adoptées, notamment en termes de synergies, est incertain à ce stade. L'action contribuera néanmoins à l'engagement des acteurs du territoire sur la prévention des déchets et pourra significativement faire baisser les déchets des non-ménages visés par l'action.</p>		
Partenaires à associer :	Services CARA		Acteurs du territoire
	<ul style="list-style-type: none"> Pôle développement et attractivité territoriale Pôle écologie urbaine 		<ul style="list-style-type: none"> Chambres consulaires : CMA Charente-Maritime / artisans répar'acteurs, CCI Charente-Maritime antenne de Royan, Chambre d'Agriculture Charente-Maritime ADEME Nouvelle Aquitaine Organismes professionnels du bâtiment Clubs d'entreprises : CERA (Club Entreprises Royan Atlantique), CESO (Club des Entrepreneurs Seudre Océan), etc. Conseil de développement Royan Atlantique (CODEV)
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> Avoir connaissance des limites de la réglementation pour la récupération de matériaux par les professionnels dans le cadre de leurs activités. Adapter le ciblage des profils d'entreprises aux objectifs des rencontres organisées (diversité de profils pour le travail sur la synergie de substitution, homogénéité des profils pour le travail sur la mutualisation de la gestion de flux de déchets spécifiques, ...). 		
Mise en œuvre de l'action			
Phasage :	2024	<ul style="list-style-type: none"> Coordination avec le service développement et attractivité territoriale et délimitation du rôle du pôle écologie urbaine Contribution en tant qu'expert du pôle écologie urbaine 	
	2025		
	2026		
	2027		
	2028		
	2029		
Modalités opérationnelles :	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'élaboration d'un questionnaire pour connaître les besoins des entreprises en matière de gestion et de réduction de leurs déchets et à l'analyse des réponses reçues. Apporter une expertise dans l'estimation des flux de déchets sortants de l'ensemble des entreprises de la zone (recours à l'outil ACTIF développé par les CCI, ou tout autre outil similaire spécifique pour l'EIT). Contribuer, sur la base du diagnostic ACTIF, à proposer des actions de synergie ou de mutualisation aux entreprises concernées. <p>Le pilotage de l'action est réalisé par le service développement et attractivité territoriale (hors budget PLPDMA).</p>		
Communication :	<ul style="list-style-type: none"> S'adresser en premier lieu aux entreprises du territoire (zones d'activité notamment). Réaliser une communication grand public dans un second temps pour rendre visible 		

	ce travail opéré par les acteurs économiques en partenariat avec la CARA.					
Possibilités d'évolution :	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les zones d'activité à l'intégration de l'EIT dans l'activité de leur association de commerçants ou si elle n'existe pas à la création d'une association dédiée. 					
Moyens et objectifs chiffrés						
Moyens à prévoir :						
<i>Année</i>	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Moyens humains en ETP</i>	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
<i>Moyens financiers hors ETP</i>	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
<i>N.B. Dépenses estimées : Les dépenses sont estimées pour les moyens de communication</i>						
Pas d'objectifs fixés						

3.3.5. Accompagner les manifestations vers le zéro déchet et l'écoresponsabilité

Action n°5 : Accompagner les manifestations vers le zéro déchet et l'écoresponsabilité			
Axe : Éco-exemplarité			
Description succincte de l'action :	<p>Cette action de sensibilisation se focalise sur les déchets générés lors de manifestations organisées sur le territoire par la CARA, les communes, ou d'autres acteurs. Il s'agit notamment d'accompagner les organisateurs dans la prévention des déchets sur les événements et de leur permettre de s'inscrire dans une démarche d'éco-événement.</p> <p>Pour cela, l'action prévoit à la fois l'élaboration d'une charte éco-exemplaire, l'outillage des organisateurs de manifestation pour la sensibilisation à la réduction des déchets ainsi que la valorisation des manifestations exemplaires.</p>		
Contexte et périmètre de l'action			
Flux visé :	Déchets des manifestations (ex : gobelets, emballages, nappes, bouteilles d'eau, pancartes...)	Public ciblé :	Organisateurs et public de manifestation de tout type : concerts, festivals, événements sportifs, brocantes, fêtes de village...
Orientations stratégiques concernées :	3 - Être éco-exemplaire au sein de la CARA, dans les communes et lors d'événements		
Contexte :	<p>La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 interdit la vente de divers produits en plastique à usage unique depuis 2021 : pailles, gobelets, couverts...</p> <p>La CARA a déjà défini des modalités de mise à disposition de conteneurs de collecte pour les déchets lors de manifestations. L'organisateur d'événement peut emprunter du matériel à la CARA en remplissant une convention disponible sur son site internet. Le prêt est conditionné par la mise en place d'actions de tri et de réduction des déchets et à la formation des équipes. Toutefois, cette convention n'outille pas suffisamment les organisateurs d'événements pour mener des actions de prévention.</p> <p>L'office de tourisme communautaire a par ailleurs élaboré sa propre convention de soutien aux événements du territoire. Elle prévoit notamment un volet d'autodiagnostic sur des critères de durabilité de l'événement, principalement en matière de prévention des déchets.</p>		
Objectifs et enjeux de l'action			
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les déchets produits par les manifestations du territoire. 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les manifestations produisant moins de déchets. • Sensibiliser les usagers à l'extérieur de leur foyer. • Trouver et mettre en œuvre le cadre de conventionnement qui permette aux organisateurs d'événements d'évoluer dans leurs pratiques écoresponsables sur la durée. 	
Potentiel de réduction estimé :	<p>Le potentiel de réduction se situerait entre 0,4 et 1,1 kg/hab./an à horizon 2029.</p> <p><i>NB. Hypothèse de calcul : Selon l'ADEME, une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets (source : rapport de Zero Waste France). Il est considéré ici une réduction moyenne de 50 % pour 50 événements.</i></p>	
Partenaires à associer :	Services CARA	Acteurs du territoire
	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle écologie urbaine • Pôle développement et attractivité • Pôle prospective, stratégie territoriale • Pôle équipements et logistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes d'événements culturels et sportifs • Office de tourisme communautaire (OTC) • Communes • Organismes de manifestation • Associations de sensibilisation du public
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> • Commencer, de préférence, soit par de petits événements avant d'accompagner des événements plus importants et/ou par des événements organisés par la CARA et/ou les communes. • Veiller à faciliter le remplissage des documents de demande d'accompagnement et à mettre à disposition les ressources et outils pour s'engager dans la démarche. • Définir un nombre réduit d'indicateurs de suivi des manifestations, clairs et facilement calculables pour faciliter le retour d'expérience des organisateurs. 	
Mise en œuvre de l'action		
Phasage :	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un comité de pilotage avec les services de la CARA concernés et les partenaires (OTC, communes, etc.). • Organisation d'un groupe de travail avec des organisateurs de manifestation et des associations de réduction des déchets. • Recherche des bonnes pratiques pour réduire les déchets d'une manifestation et des indicateurs de prévention des déchets. • Définition et création de la charte manifestation éco-exemplaire de la CARA (action, indicateurs, matériel prêté, valorisation des événements, etc.).
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des supports de communication rappelant notamment la réglementation et identification des canaux de communication. • Expérimentation de la charte et de l'accompagnement de la CARA. • Évaluation et retours d'expérience de la démarche via un groupe de travail des premiers signataires. • Définition, rédaction et conception des modalités de partage d'expérience des signataires : guide, webinaire.
	2026 à 2029	<ul style="list-style-type: none"> • Communication de la démarche et accompagnement des organisateurs de manifestation : échanges, valorisation et relai des événements. • Évaluation et amélioration de la démarche en continu.
Modalités opérationnelles :	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser la charte avec les exigences d'accompagnement des partenaires (CARA, communes, OTC). • Expérimenter la charte durant un an, dans l'objectif d'évaluer la démarche et 	

	<p>d'identifier la valorisation possible des événements « éco-exemplaire » en partenariat avec les premiers signataires.</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser le partage d'expériences afin d'outiller les organisateurs d'événements et de faire émerger un réseau multi-acteurs entre organisateurs, communes, collectifs et porteurs de solutions.
Communication :	<ul style="list-style-type: none"> Développer des outils d'accompagnement et des documents ressources sur la gestion des déchets lors d'événements. Faire connaître le dispositif d'accompagnement pour les événements (page web dédiée, formulaire, etc.) et les documents ressources (charte, outils d'accompagnement, etc.). Promouvoir les solutions mises en œuvre et des quantités de déchets évitées. Accompagner les organisateurs dans la sensibilisation de leurs équipes à cette démarche de réduction et de tri des déchets et dans la communication de leurs démarches durant l'événement.

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,18	0,21	0,14	0,14	0,14	0,14
Moyens financiers hors ETP	1 000 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre cumulé de signataires de la charte	-	10	20	30	40	50
Nombre cumulé de manifestations valorisées	-	10	20	30	40	50

3.3.6. Mettre en place une démarche d'achats durables en lien avec le service de la commande publique de la CARA et les communes

Action n°6 : Mettre en place une démarche d'achats durables en lien avec le service de la commande publique de la CARA et les communes

Axe : Éco-exemplarité

Description succincte de l'action :	Cette action d'éco-exemplarité se focalise sur la durabilité des produits achetés par la CARA et les communes, que ce soient leurs services administratifs ou techniques. Elle est portée par le pôle aménagement durable et mobilité via le Plan Climat-Air-Energie Territorial. Le pôle écologie urbaine apporte son expertise pour la partie prévention des déchets.		
Contexte et périmètre de l'action			
Flux visé :	Déchets des administrations (ex : papier bureautique, fournitures, gobelets à café, bouteilles d'eau, déchets de repas...) et des services techniques	Public ciblé :	Les services de la CARA et les 33 communes
Orientations stratégiques concernées :	N°3 : Être éco-exemplaire au sein de la CARA, dans les communes et lors d'événements		

Contexte :	<p>La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 ou encore la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire encouragent les collectivités à réduire les déchets des administrations.</p> <p>Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) de Nouvelle-Aquitaine invite également les collectivités à s'engager dans une démarche éco-exemplaire, et notamment dans la diminution de leur production de déchets.</p> <p>Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CARA prévoit d'intégrer le développement durable dans les marchés publics de la CARA et des communes. Cela prendra la forme d'une charte avec des fiches-outils associées et indicateurs de suivi ainsi que des formations des agents acheteurs. À terme, le critère financier sera remplacé par celui du coût du cycle de vie et la CARA organisera le groupement de commandes entre collectivités.</p>	
Objectifs et enjeux de l'action		
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Faire essaimer les bonnes pratiques et créer une cohérence entre les pratiques d'éco-exemplarité des communes et de la CARA. • Réduire les déchets générés au sein des administrations. • Diminuer l'empreinte carbone des achats de la CARA. • Donner un sens supplémentaire aux missions des agents et développer le sentiment d'appartenance à la collectivité. 	
Potentiel de réduction estimé :	Le potentiel de réduction des déchets n'est pas évaluable .	
Partenaires à associer :	Services CARA	Acteurs du territoire
	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de l'action : direction des affaires générales et de la commande publique • Cibles de l'action : tous les services et en particulier la direction des affaires générales et de la commande publique. • Contribution et expertise sur la prévention des déchets : pôle écologie urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Communes
Mise en œuvre de l'action		
Phasage :	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un plan d'action pour les communes et pour la CARA. Contribution et expertise du pôle écologie urbaine sur les aspects prévention des déchets et plus spécifiquement de réemploi. • Intégration des actions à mener dans le cahier des charges « développement durable », création des nouvelles fiches d'outils et définition des indicateurs de suivi.
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en pratique des plans d'action supervisés.
	2026	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des actions, capitalisation des retours d'expérience des communes et évolution de la charte. Contribution et expertise du pôle écologie urbaine sur les aspects prévention des déchets dont le réemploi.
	2027	
	2028	
	2029	
Modalités opérationnelles :	<ul style="list-style-type: none"> • Supervisée au sein de la CARA par la direction des affaires générales et de la commande publique 	

	<ul style="list-style-type: none"> Apporter l'expertise du pôle écologie urbaine sur le volet prévention des déchets à la fois pendant la construction de la charte et au moment des bilans de sa mise en œuvre 					
Communication :	Valoriser les actions mises en œuvre via les outils de communication de la CARA et des communes.					
Moyens et objectifs chiffrés						
Moyens à prévoir (par le pôle écologie urbaine) :						
<i>Année</i>	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
Moyens financiers hors ETP	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Pas d'objectifs fixés						

3.3.7. Intégrer la prévention des déchets dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par la CARA et les communes adhérentes

Action n°7 : Intégrer la prévention des déchets dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par la CARA et les communes adhérentes	
Axe : Éco-exemplarité	
Description succincte de l'action :	Cette action transversale consiste à faire intégrer les enjeux de la prévention des déchets dans les pratiques des services de la CARA et dans la vision et le discours des élus. Elle prévoit la construction d'un groupe de travail interservices, la création d'un observatoire des politiques au sein de la CARA, la formation des élus de la CARA et de binômes agent/élu dans les communes dont le rôle consistera à relayer les messages de sensibilisation auprès des habitants.
Contexte et périmètre de l'action	
Flux visé :	DMA Public ciblé : Élus, agents territoriaux
Orientations stratégiques concernées :	4 - Travailler en transversalité au niveau des politiques publiques en faveur des changements de comportement
Contexte :	<p>La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 ou encore la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire encouragent les collectivités à réduire les déchets des administrations.</p> <p>Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) de Nouvelle-Aquitaine invite également les collectivités à s'engager dans une démarche éco-exemplaire, et notamment dans la diminution de leur production de déchets.</p> <p>Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CARA prévoit d'intégrer le développement durable dans les marchés publics de la CARA et des communes. Cela prendra la forme d'une charte avec des fiches-outils associées et indicateurs de suivi ainsi que des formations des agents acheteurs. À terme, le critère financier sera remplacé par celui du coût du cycle de vie et la CARA organisera le groupement de commandes entre collectivités.</p>

Objectifs et enjeux de l'action		
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Disposer de relais (élus et agents) au sein des communes pour fournir un appui communicationnel et opérationnel aux actions. Former les élus aux enjeux de la prévention des déchets. Faciliter la sensibilisation auprès des habitants en portant un message commun. Offrir aux services de la CARA et des communes un recueil des actions menées sur le territoire et de leurs avancées. 	
Potentiel de réduction estimé :	Le potentiel de réduction des déchets n'est pas évaluable .	
Partenaires à associer :	Services CARA	Acteurs du territoire
	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services de la CARA en tant que cibles et acteurs Les élus de la CARA 	<ul style="list-style-type: none"> Les élus et les techniciens des communes
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> Distinguer le tri et la prévention des déchets dans la formation à destination des élus et des agents, notamment en rappelant la prééminence de la prévention des déchets sur les autres modes de traitement comme inscrit au Code de l'Environnement. Identifier de nouveaux référents communaux et former les nouveaux élus à la suite des élections municipales et communautaires de 2026. 	
Mise en œuvre de l'action		
Phasage :	2024	<ul style="list-style-type: none"> Conception du volet « prévention des déchets » de la formation à destination des élus de la CARA et des agents et élus référents des communes prévue dans le PCAET. Création de binômes techniciens / élus dans chaque commune sur la thématique de la prévention des déchets. Détermination des indicateurs de suivi des actions et des modalités de leur suivi dans la perspective de création d'un observatoire des politiques publiques de la CARA.
	2025	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de la fiche de route de l'observatoire et choix d'un prestataire pour la construction du site hébergeant l'observatoire. Conception et ouverture de l'accès à « l'observatoire des politiques publiques » aux services de la CARA avec des formations des référents à son utilisation. Suivi de l'intégration des enjeux de prévention des déchets dans les différentes actions de politique publique de la CARA.
	2026	<ul style="list-style-type: none"> Élargissement de l'accès au site de l'observatoire
	2027	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'intégration des enjeux de prévention des déchets dans les différentes actions de politique publique de la CARA.
	2028	
	2029	
Modalités opérationnelles :	Volet 1 : Définition d'une politique publique de prévention <ul style="list-style-type: none"> Définir un comité de pilotage interservices au sein de la CARA pour travailler sur l'intégration des enjeux de prévention des déchets dans les différentes actions de politique publique de la CARA, la conception de la formation prévue dans le cadre du PCAET et la fiche de route pour la construction de l'observatoire. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier à l'aide des référents élus/techniciens les messages portés et les éléments de langage (notamment conformité à la réglementation). • Identifier des indicateurs communs aux différents services intervenant sur les changements de comportement pour suivre l'avancée des actions <p>Volet 2 : Création d'un observatoire des actions menées sur le territoire et de leurs avancées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un référent pour piloter la création de l'observatoire et l'alimenter. • Partager le descriptif des actions déployées par les services de la CARA et les résultats des indicateurs de suivi via l'observatoire. • Partager les retours d'expériences aux référents municipaux.
Communication :	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer régulièrement entre la CARA, les élus et agents des communes. • Communiquer directement aux usagers aux sujets des actions menées sur chaque commune, mais aussi à travers les moyens de communication habituels dont disposent les communes (ex : affichage, bulletins municipaux, discours d'élus, écoles...).
Possibilités d'évolution :	Il pourra être envisagé de rendre publique la consultation des données de l'observatoire des politiques publiques et des actions mises en œuvre auprès des habitants.

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,09	0,11	0,08	0,12	0,16	0,16
Moyens financiers hors ETP	-	10 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

N.B. Les moyens financiers estimés correspondent à la prestation informatique de création de l'observatoire et à la maintenance de l'interface développée.

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre cumulé de communes avec un·e élu·e référent·e identifié·e	10	15	20	25	30	33
Nombre cumulé de services utilisant l'observatoire des politiques publiques	-	25%	50%	75%	100%	100%

3.3.8. Recenser et mettre en lumière les acteurs des 3R et favoriser l'émergence de nouveaux acteurs

Action n°8 : Recenser et mettre en lumière les acteurs des 3R (réparation, réemploi, réutilisation) et favoriser l'émergence de nouveaux acteurs	
Axe : Augmentation de la durée de vie des produits	
Description succincte de l'action :	Cette action consiste à accompagner tout type d'acteurs du territoire à la création d'activité autour des 3R (Réparation, Réemploi, Réutilisation). Plus particulièrement, pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), cette action sera réalisée en lien avec le service développement économique de la CARA.

	<p>Cette action vise à créer un annuaire diffusé en ligne et une cartographie pour une meilleure visibilité des acteurs. Un groupe de travail sera mobilisé en amont de manière à définir les critères objectifs pour déterminer les acteurs pouvant être valorisés.</p>		
Contexte et périmètre de l'action			
Flux visé :	Objets réemployables et/ou réutilisables : mobilier, vêtements, vaisselle, objets, électroménager, matériaux, etc.	Public ciblé :	Acteurs des 3R (entreprises de l'ESS, réparateurs, associations, brocanteurs, etc.)
Orientations stratégiques concernées :	5 – Favoriser la réparation, le réemploi et la réutilisation dans une logique de réseaux d'acteurs		
Contexte :	<p>La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020 fixe des objectifs de réemploi.</p> <p>Concernant l'ESS au niveau régional, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait de l'ESS un axe fort du développement de son économie et œuvre pour favoriser la création d'entreprises de l'ESS et pérenniser leurs activités avec des outils financiers adaptés.</p> <p>De manière générale, il y a peu d'acteurs des 3R relevant de l'ESS sur le territoire de la CARA.</p> <p>Afin de soutenir et développer leur présence sur le territoire, une convention entre la CARA et la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) a été lancée en juillet 2022 et deux actions sont développées en ce sens dans le cadre du Schéma de Développement Economique et d'Innovation de la CARA (SDEI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une première action propose de mieux appréhender et accompagner les acteurs de l'ESS et notamment pour le déploiement de l'économie circulaire et du réemploi. • Une seconde action propose de mettre en lumière les projets locaux exemplaires via « les trophées du développement durable » sur le territoire. <p>Le pôle écologie urbaine apportera son expertise pour ces actions.</p>		
Objectifs et enjeux de l'action			
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la création d'activité du réemploi et l'émergence de nouveaux acteurs du réemploi. • Favoriser les synergies entre les acteurs du réemploi et de la réparation. • Faciliter le recours au réemploi et à la réparation (visibilité des initiatives menées et accessibilité de l'information sur les acteurs du territoire). 		
Potentiel de réduction estimé :	<p>Difficilement évaluable et a priori plutôt faible : les effets d'une telle action seront visibles sur un temps long.</p> <p>L'accompagnement au développement d'activités autour du réemploi, le recensement et la cartographie faciliteront le processus de changement de comportement des consommateurs, ainsi que la réduction des quantités de déchets produites.</p>		
Partenaires à associer :	Services CARA	Acteurs du territoire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle développement et attractivité territoriale • Pôle écologie urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • CRESS Nouvelle-Aquitaine, CMA Charente-Maritime / artisans répar'acteurs, CCI Charente-Maritime antenne de Royan • ADEME Nouvelle-Aquitaine • Acteurs ESS des 3R (Emmaüs Saintonge, Initiative Emploi Pays Royannais, ReNAÎTre, Repair Café du centre social Georges Brassens, ...) • Acteurs de l'économie conventionnelle des 3R (réparateurs, brocanteurs, ...) 	

		<ul style="list-style-type: none"> Structures de financement ou d'accompagnement de projets d'entreprises (France Active, ATIS, ...) 	
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> Eviter les doublons avec d'autres outils de recensement des acteurs, notamment la cartographie déjà existante des répar' acteurs de la CMA : https://www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr/reparacteurs/ Veiller à la diversité et complémentarité des flux concernant la création d'activité autour des 3R. Veiller à respecter la concurrence et donc à établir des critères clairs permettant de distinguer les acteurs qui relèvent du réemploi et de la réparation et ceux qui ne sont pas inclus. Veiller à recenser les entreprises sur l'ensemble des secteurs géographiques du territoire de la CARA. 		
Mise en œuvre de l'action			
Phasage :		Accompagnement à la création d'activités 3R	Recensement et cartographie des acteurs des 3R
	2024	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un groupe de travail afin de coordonner et de coconstruire le plan d'action. Intervention du SPPGD en appui et expertise auprès du pôle développement et attractivité territoriale. 	<ul style="list-style-type: none"> Définition en groupe de travail des critères de recensement des acteurs pour l'élaboration de l'annuaire et de la cartographie et coordination avec les autres acteurs. Lancement de la communication sur le projet. Collecte de l'information et développement d'une base de données destinée à alimenter l'annuaire et la cartographie.
	2025	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de la communication pour porter à la connaissance des acteurs des 3R l'offre d'accompagnement proposée 	<ul style="list-style-type: none"> Développement et mise en ligne des outils annuaire et cartographie Lancement de la communication auprès du public sur la création de l'annuaire et de la cartographie
	2026	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour régulière de l'annuaire et de la cartographie avec les informations remontées par les acteurs ainsi que par les usagers. Mise à jour plus complète tous les trimestres
	2027		
	2028		
2029			
Modalités opérationnelles :	<p>Accompagner à la création d'activités autour des 3R</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir un plan d'action réalisé en co-construction avec la CRESS, le pôle développement économique et le pôle économie circulaire dans le cadre du partenariat créé avec la CRESS pour le développement des activités autour des 3R sur le territoire. <p>Cette action sera portée par le pôle développement et attractivité territoriale de la CARA.</p> <p>Recenser et cartographier des acteurs des 3R</p> <ul style="list-style-type: none"> Alimenter la première base de données selon deux modalités pouvant être complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> A partir d'une première base d'acteurs déjà connus de la CARA ; 		

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Par manifestation des autres acteurs souhaitant apparaître sur l'annuaire et la cartographie et répondant aux critères définis. Pour cela, la CARA communiquera sur la création de ces outils afin que les acteurs susceptibles d'y apparaître puissent se manifester.
Communication :	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter la communication durant les différentes étapes de l'action vers deux cibles principales pour des objectifs différents : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les usagers afin qu'ils aient recours à l'outils mis en ligne par la CARA ; ○ Les acteurs de la réparation et du réemploi ainsi que les acteurs qui les fédèrent ou les accompagnent afin qu'ils prennent connaissance de la création de cet annuaire et qu'ils contribuent à le compléter. Dans un second temps il s'agira d'informer ces acteurs de l'offre d'accompagnement proposée pour les acteurs des 3R.
Possibilités d'évolution :	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer la cartographie en fonction des informations collectées par la CARA. Elle pourrait par exemple intégrer l'emplacement des composteurs partagés. • Tendre vers le développement d'un outil collaboratif, avec possibilité pour les acteurs d'effectuer des propositions d'ajouts avant d'être validées par la CARA. • Organiser des événements ponctuels pour rassembler les acteurs identifiés dans l'annuaire et la cartographie, soit uniquement entre professionnels concernés soit à destination du grand public.

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,22	0,29	0,13	0,13	0,13	0,13
Moyens financiers hors ETP	1 000 €	19 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1000 €

N.B. Dépenses estimées : Hypothèse d'un coût de création initiale de l'outil de cartographie de 18 000 € (15j à 1200 € pour un développeur), le reste du budget estimé est alloué à la communication.

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'acteurs référencés	0	30	40	50	50	50

3.3.9. Accompagner au déploiement d'actions 3R de proximité

Action n°9 : Accompagner au déploiement d'actions 3R (réparation, réemploi, réutilisation) de proximité

Axe : Augmentation de la durée de vie des produits

Description succincte de l'action :

Cette action concerne l'accompagnement par le pôle écologie urbaine de la CARA du déploiement de zones de réemploi sur le territoire et la structuration d'un réseau. Le pôle écologie urbaine apportera son expertise dans le cadre de l'étude territoriale sur le réemploi prévue dans le Schéma de Développement Economique et d'Innovation (SDEI) de la CARA.

Le pôle écologie urbaine accompagnera la création d'un maillage de solutions de seconde vie des produits (événement ponctuel de réemploi d'objets, espaces permanents de réemploi type « boîtes à dons », ...), développera les partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la récupération d'objets réemployables dans les déchèteries et organisera des visites de sites de réemploi partenaires.

	Le pôle écologie urbaine accompagnera également les acteurs organisant des ateliers de réparation (vélos, couture, ...) dans la transmission de savoir-faire et fera connaître l'existence du « bonus réparation » via ses outils de communication.		
Contexte et périmètre de l'action			
Flux visé :	Objets réparables, réemployables et/ou réutilisables : mobilier, vêtements, vaisselle, objets, électroménager, matériaux, etc.	Public ciblé :	Tout public
Orientations stratégiques concernées :	5 – Favoriser la réparation, le réemploi et la réutilisation dans une logique de réseaux d'acteurs		
Contexte :	<p>Le réemploi est un enjeu favorisé par la réglementation avec notamment des objectifs fixés au travers de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020. Au niveau local, une étude territoriale sur le réemploi permettant notamment d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'implanter une offre de recyclerie/ressourcerie sur le territoire le réemploi est prévu au SDEI.</p> <p>Sur le territoire de la CARA, la déchèterie d'Arvert possède une zone de réemploi depuis janvier 2023.</p> <p>La loi AGEC a mis en place des fonds réparation pour plusieurs filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) de manière échelonnée à partir de 2022 (équipements électriques et électroniques, jouets, textiles, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et de jardin, ...) permettant aux consommateurs de bénéficier d'un bonus réparation sur des produits hors garantie.</p>		
Objectifs et enjeux de l'action			
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Réemployer les objets apportés dans des lieux dédiés et limiter la production de déchets. • Rendre attractif le réemploi via l'organisation de visites de sites partenaires de réemploi. • Permettre aux bénéficiaires de s'équiper et de réparer à moindres frais. • Accompagner la transmission de savoir-faire dans la réparation. 		
Potentiel de réduction estimé :	<p>Le potentiel de réduction de l'étude de faisabilité du réemploi sur le territoire est égal à zéro. Ce seront les actions qui en découleront qui auront un impact sur la réduction des déchets.</p> <p>Le potentiel de réduction de la création d'un maillage de solutions de réemploi (hors déchèteries) est estimé à 1 kg/hab. avec une hypothèse de 4 tonnes par an en moyenne détournées par solution de réemploi réalisée.</p> <p>Le potentiel de réduction de « zones de don éphémères » (hors déchèteries) est estimé à 0,2 kg/hab. avec une hypothèse de 5 tonnes en moyenne détournées par événement réalisé.</p> <p>Le potentiel de réduction des ateliers de transmission de savoir-faire autour de la réparation et de communication sur le fonds réparation est négligeable.</p>		
Partenaires à associer :	Services CARA	Acteurs du territoire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle écologie urbaine (dont notamment agents de déchèteries) • Pôle développement et attractivité territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs des 3R (Emmaüs Saintonge, Initiative Emploi Pays Royannais, ReNAÎTRE, Repair Café du Centre Social Georges Brassens, ...) • Campings • Organismes d'événements • Communes 	
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le déploiement de solutions de réemploi comme une alternative (plus 		

	<p>vertueuse) à l'achat de biens neufs, qui ne doivent pas inciter à consommer davantage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier les contraintes réglementaires sur les modalités de cession des objets de réemploi (gratuité, échange, euro symbolique, vente). Pour les événements de gratuité, prévoir un service "médiation" pour limiter la captation des objets par les professionnels de la récupération notamment. 												
Mise en œuvre de l'action													
Phasage :	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="491 416 624 472">2024</td> <td data-bbox="624 416 1450 472"> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise du pôle écologie urbaine pour l'étude territoriale sur le réemploi prévue dans le SDEI. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="491 472 624 517">2025</td> <td data-bbox="624 472 1450 517"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="491 517 624 909">2026</td> <td data-bbox="624 517 1450 909"> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un groupe de travail sur la structuration d'un réseau de réemploi sur le territoire d'une part et sur l'accompagnement d'ateliers de réparation d'autre part : réflexion sur leur mise en œuvre, identification de l'entité ou des personnes responsables de l'animation des deux actions, identification des objectifs des deux actions et développement de partenariats. • Accompagnement d'ateliers de transmission des savoir-faire en réparation : valorisation des actions via les outils de communication de la CARA, mise à disposition de salles, d'objets réparables récupérés en déchèterie, communication sur le bonus réparation. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="491 909 624 1133">2027</td> <td data-bbox="624 909 1450 1133"> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des solutions de seconde vie à mettre en place et expérimenter les premières solutions retenues (zones de réemploi éphémères ou pérennes etc.). • Premier bilan de l'accompagnement des ateliers de transmission de savoir-faire en réparation, adaptation et continuation de l'action. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="491 1133 624 1559">2028</td> <td data-bbox="624 1133 1450 1559"> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan d'action du réemploi sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan des expérimentations réalisées. ○ Mobilisation des acteurs locaux (associations, communes). ○ Déploiement des zones de dons pérennes. ○ Déploiement des zones de réemploi éphémères. <p>Mise en œuvre d'actions de facilitation pour l'organisation de visites de sites de réemploi partenaires et développement du partenariat avec les structures ESS du réemploi pour leur permettre de récupérer des objets réemployables en déchèteries.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuation de l'accompagnement des ateliers de transmission de savoir-faire en réparation. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="491 1559 624 1816">2029</td> <td data-bbox="624 1559 1450 1816"> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation progressive du maillage de solutions de seconde vie des produits (zones de réemploi pérennes ou éphémères, ...). • Poursuites des actions de facilitation pour l'organisation de visites de sites de réemploi partenaires et du développement du partenariat avec les structures ESS du réemploi. • Continuation de l'accompagnement des ateliers de transmission de savoir-faire en réparation et bilan de l'action. </td> </tr> </table>	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise du pôle écologie urbaine pour l'étude territoriale sur le réemploi prévue dans le SDEI. 	2025		2026	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un groupe de travail sur la structuration d'un réseau de réemploi sur le territoire d'une part et sur l'accompagnement d'ateliers de réparation d'autre part : réflexion sur leur mise en œuvre, identification de l'entité ou des personnes responsables de l'animation des deux actions, identification des objectifs des deux actions et développement de partenariats. • Accompagnement d'ateliers de transmission des savoir-faire en réparation : valorisation des actions via les outils de communication de la CARA, mise à disposition de salles, d'objets réparables récupérés en déchèterie, communication sur le bonus réparation. 	2027	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des solutions de seconde vie à mettre en place et expérimenter les premières solutions retenues (zones de réemploi éphémères ou pérennes etc.). • Premier bilan de l'accompagnement des ateliers de transmission de savoir-faire en réparation, adaptation et continuation de l'action. 	2028	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan d'action du réemploi sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan des expérimentations réalisées. ○ Mobilisation des acteurs locaux (associations, communes). ○ Déploiement des zones de dons pérennes. ○ Déploiement des zones de réemploi éphémères. <p>Mise en œuvre d'actions de facilitation pour l'organisation de visites de sites de réemploi partenaires et développement du partenariat avec les structures ESS du réemploi pour leur permettre de récupérer des objets réemployables en déchèteries.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuation de l'accompagnement des ateliers de transmission de savoir-faire en réparation. 	2029	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation progressive du maillage de solutions de seconde vie des produits (zones de réemploi pérennes ou éphémères, ...). • Poursuites des actions de facilitation pour l'organisation de visites de sites de réemploi partenaires et du développement du partenariat avec les structures ESS du réemploi. • Continuation de l'accompagnement des ateliers de transmission de savoir-faire en réparation et bilan de l'action.
2024	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise du pôle écologie urbaine pour l'étude territoriale sur le réemploi prévue dans le SDEI. 												
2025													
2026	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un groupe de travail sur la structuration d'un réseau de réemploi sur le territoire d'une part et sur l'accompagnement d'ateliers de réparation d'autre part : réflexion sur leur mise en œuvre, identification de l'entité ou des personnes responsables de l'animation des deux actions, identification des objectifs des deux actions et développement de partenariats. • Accompagnement d'ateliers de transmission des savoir-faire en réparation : valorisation des actions via les outils de communication de la CARA, mise à disposition de salles, d'objets réparables récupérés en déchèterie, communication sur le bonus réparation. 												
2027	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des solutions de seconde vie à mettre en place et expérimenter les premières solutions retenues (zones de réemploi éphémères ou pérennes etc.). • Premier bilan de l'accompagnement des ateliers de transmission de savoir-faire en réparation, adaptation et continuation de l'action. 												
2028	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan d'action du réemploi sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan des expérimentations réalisées. ○ Mobilisation des acteurs locaux (associations, communes). ○ Déploiement des zones de dons pérennes. ○ Déploiement des zones de réemploi éphémères. <p>Mise en œuvre d'actions de facilitation pour l'organisation de visites de sites de réemploi partenaires et développement du partenariat avec les structures ESS du réemploi pour leur permettre de récupérer des objets réemployables en déchèteries.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuation de l'accompagnement des ateliers de transmission de savoir-faire en réparation. 												
2029	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation progressive du maillage de solutions de seconde vie des produits (zones de réemploi pérennes ou éphémères, ...). • Poursuites des actions de facilitation pour l'organisation de visites de sites de réemploi partenaires et du développement du partenariat avec les structures ESS du réemploi. • Continuation de l'accompagnement des ateliers de transmission de savoir-faire en réparation et bilan de l'action. 												
Modalités opérationnelles :	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des évènements autour du réemploi sur une journée, pendant lesquelles les usagers peuvent déposer des objets à réemployer ou en récupérer, ces évènements pourraient avoir lieu dans différentes villes du territoire, à différentes périodes de l'année. • Etudier un maillage de zones de dons (armoires, boîtes, etc.) en partenariat avec les communes, avec des associations locales ou d'autres établissements (camping, 												

	<p>etc.) et le déployer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien financier, technique et/ou soutien au niveau de la communication de la CARA pour la mise en œuvre du réseau de réemploi et pour l'accompagnement des ateliers de transmission des savoir-faire en réparation.
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en amont de la mise en place de chacune des solutions de réemploi, des ateliers de réparation et sur le bonus réparation est important. La communication peut se faire de différentes manières : articles ou encarts sur le site de la CARA, posts sur les réseaux sociaux, articles dans les journaux communaux et le journal de la CARA, ...
Possibilités d'évolution :	<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les sites internet permettant de faciliter le troc, les dons et la vente entre particuliers du territoire. • Déployer des actions de réemploi à l'issue de l'étude territoriale du réemploi, comme la création d'une ressourcerie ou d'une matériauthèque par exemple si l'étude en démontre la pertinence pour le territoire.

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :

Le budget est estimé sur la base d'un soutien moyen pour l'aménagement d'une solution de réemploi pérenne de 1 000 €, le reste du budget est destiné aux locations de salles, aux outils de communication et petit matériel.

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,40	0,28	0,13	0,38	0,31	0,28
Moyens financiers hors ETP				13 200 €	8 200 €	8 200 €

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de zones de réemploi pérennes et locales hors déchèteries	0	0	0	10	15	20
Nombre de zones / événements éphémères dédiés au réemploi réalisées	0	0	0	3	3	3
Nombre d'ateliers de réparation organisés par des partenaires et accompagnés par la CARA	4	8	10	10	10	10

3.3.10. Accompagner les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri à la source des biodéchets par la mise en place de composteurs (individuels et partagés)

Action n°10 : Accompagner les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri à la source des biodéchets par la mise en place de composteurs (individuels et partagés)

Axes : Biodéchets et déchets verts & Gaspillage alimentaire

Description succincte de l'action	La CARA souhaite sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire et également développer la pratique des habitants du tri à la source des biodéchets par compostage. Il s'agit ici de déployer les moyens techniques et éducatifs pour accompagner les habitants de la CARA dans cette démarche.
--	---

Contexte et périmètre de l'action			
Flux visé :	Biodéchets	Public ciblé :	Particuliers Habitat collectif et individuel
Orientations stratégiques concernées :	N°6 : Agir contre le gaspillage alimentaire et mieux valoriser les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, végétaux)		
Contexte	<p>La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire fixent des objectifs de réduction du gaspillage alimentaire dans les domaines de la consommation. De plus, en vertu de la directive européenne 2018/851, les collectivités ont l'obligation de mettre en place le tri à la source des biodéchets dans le cadre du service public de gestion des déchets pour fin 2023.</p> <p>La CARA met en place depuis 2022 des actions favorisant le compostage des biodéchets des particuliers (tutoriel de fabrication de lombricomposteur et composteur en bois ; apéros compost). Avant le lancement du PLPDMA, certains foyers de la CARA ont pu s'engager dans une démarche de compostage de leur biodéchet par leurs propres moyens. Il est supposé que 20% des foyers en habitat individuel et en résidence principale ont pu mettre en place cette initiative, soit 6 440 foyers.</p> <p>Par ailleurs, La CARA a récemment candidaté à l'appel à projets « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, la CARA bénéficiera d'un soutien financier, notamment pour l'achat de composteurs.</p>		
Objectifs et enjeux de l'action			
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la quantité d'aliments jetés en proposant des alternatives. • Détourner un gisement important des OMR pour les biodéchets qui n'ont pas pu être évités. • Augmenter le taux de valorisation matière des déchets et favoriser le retour au sol de la matière organique. • Créer du lien et mettre en réseau les usagers. 		
Potentiel de réduction estimé :	<p>Le potentiel de réduction estimé de cette action se situe entre 15 et 45 kg/hab. (très élevé) de biodéchets détournés et de gaspillage alimentaire évité.</p> <p><i>N.B. Hypothèses de calculs : Le compostage individuel permet de détourner 39 kg/hab. participant/an (ADEME, 2021), en supposant une participation de 70% des habitants ciblés, cette action permet de détourner entre 8 et 25 kg de biodéchets par habitant par an une fois le dispositif déployé. À cela s'ajoute le détournement des déchets verts qui seront utilisés pour le compostage, pour 2 kg de biodéchets, il faut ajouter au moins 1k de déchets verts, soit un tiers du total.</i></p> <p><i>Par ailleurs, le compostage collectif permet de détourner 10kg/hab. desservis/an (retours d'expériences d'autres collectivités), soit entre 1 et 3 kg de biodéchets/hab./an une fois les 219 sites déployés.</i></p> <p><i>Au bout des 6 ans, 30 événements de sensibilisation au gaspillage alimentaire auront été organisés, en supposant qu'en moyenne 15 personnes assistent à chaque événement, qu'une personne réalise 29,1 kg/an de gaspillage alimentaire (MODECOM, 2017) que chaque personne réduise de 50% son gaspillage alimentaire après avoir participé à un événement de sensibilisation, alors le potentiel de réduction estimé se situe entre 0,04 et 0,12 kg/hab. de déchets.</i></p>		
Partenaires à associer :	Services CARA		Acteurs du territoire
	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle écologie urbaine • Direction communication • Pôle développement et attractivité territoriale 		<ul style="list-style-type: none"> • Région Nouvelle-Aquitaine (financement) • Communes adhérentes • Associations, prestataires • Bailleurs sociaux
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> • Former les habitants aux gestes et enjeux du compostage individuel et partagé 		

	<p>pour assurer la réussite et la pérennité de l'action.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à adapter le nombre de composteurs à fournir et l'organisation de leur distribution en fonction du nombre d'usagers à équiper. L'implication des communes permettra un meilleur maillage des points de distribution. 		
Mise en œuvre de l'action			
Phasage :	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Planification annuelle de la distribution de composteurs individuels, de l'implantation des composteurs partagés, de la formation des habitants référents, des suivis de sites de compostage partagé. • Création des supports de sensibilisation pour informer sur la pratique du compostage individuel (mode d'emploi, flyers, site web, etc.). • Élaboration du cahier des charges pour le(s) appel(s) d'offres pour la distribution des composteurs individuels et la gestion des composteurs partagés. Lancement de(s) appel(s) d'offres. • Conception des ateliers de lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que des ateliers de compostage (individuel et partagé). • Lancement de la campagne de communication, des événements et de(s) mission(s) de prestation. 	
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un planning (pluri)annuel d'événements /ateliers. 	
	2026	<ul style="list-style-type: none"> • Continuation du déploiement des composteurs individuels et collectifs. Suivi de la mission du/des prestataire(s). 	
	2027	<ul style="list-style-type: none"> • Animation des événements de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au compostage individuel et partagé. 	
	2028	<ul style="list-style-type: none"> • Relance des appels d'offres pour les marchés de prestation à l'échéance du/de précédent(s) contrat(s). 	
	2029		
Modalités opérationnelles :	<p>Volet 1 : Compostage individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure la communication des consignes de compostage à l'occasion de la distribution du matériel dans la feuille de route du prestataire organisant la distribution des composteurs. • Mettre à contribution les communes pour la distribution des composteurs. • Renforcer la fréquence des ateliers autour du compostage déjà mis en place. <p>Volet 2 : Compostage partagé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la coordination entre collectivités, référents, bailleurs sociaux, gestionnaires d'immeubles, entreprises d'entretien des espaces communs des immeubles et habitants, dans le cadre de l'installation de composteurs partagés. • Identifier des filières d'approvisionnement de broyat et des débouchés du compost pour les composteurs partagés et définition des modalités de mise en réseaux de ces acteurs avec les référents des sites de compostage partagé. • Inclure dans la feuille de route de la prestation de gestion des sites de compostage partagé l'implantation, le suivi des composteurs (plusieurs visites par an pendant 2 ans) et la formation des habitants référents des sites de compostage. <p>Volet 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir en amont les modalités de réalisation d'organisation (payant/gratuit/prix libre, matériel fourni, quels outils fabriquer, lien avec les associations ...) et assurer leur régularité. • Adapter les stands et ateliers de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire aux différents profils de public pour une meilleure adhésion et compréhension des enjeux. • Mutualiser les temps d'atelier sur le compostage et d'atelier sur le gaspillage 		

	alimentaire.
Communication :	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les communes comme relai de la communication • Multiplier les canaux de communication pour l'acquisition d'un composteur (web, affiche, presse) • Communiquer sur les bénéfices, notamment économiques et écologiques, de la réduction du gaspillage alimentaire
Possibilités d'évolution	-

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,84	0,79	1,81	1,81	1,81	1,81
Moyens financiers hors ETP	277 100 €	541 600 €	557 900 €	558 900 €	557 900 €	554 800 €

N.B. Dépenses estimées : Le volet communication coûte 22 800 €/an sur la phase de déploiement, soit toute la durée du PLPDMA. Les montants financiers résiduels correspondent à l'achat des composteurs et bioseaux (environ 87 € HT pour un couple composteur/bioseau) et au coût des prestations de distribution, implantations, suivi des sites de compostage et formation des référents.

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Compostage individuel et partagé						
Nombre cumulé de composteurs individuels distribués par la CARA	1 640	4 930	8 210	11 500	14 780	18 070
Nombre cumulé de sites de compostage partagé installés par la CARA	20	60	100	140	180	219
Nombre cumulé d'événements de sensibilisation au compostage	3	10	20	30	40	50
Gaspillage alimentaire						
Nombre cumulé d'événements anti-gaspillage alimentaire	5	10	15	20	25	30

3.3.11. Sensibiliser les professionnels dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du tri à la source des biodéchets

Action n°11 : Sensibiliser les professionnels dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du tri à la source des biodéchets

Axes : Biodéchets et déchets verts & Gaspillage alimentaire

Description succincte de l'action :	Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir la mise en place du tri à la source des biodéchets auprès des professionnels, la CARA souhaite les informer sur la réglementation et les accompagner au travers d'ateliers, d'animations et autres événements pédagogiques en partenariat avec des structures d'accompagnement sur ces thématiques (notamment les chambres consulaires). Les établissements de soin sont une cible prioritaire dans le cadre de cette action et feront l'objet d'animations spécifiques.
--	--

	Le tri à la source des biodéchets comprend la collecte séparée des biodéchets et le compostage. Seul le compostage est développé dans le cadre du PLPDMA, la collecte séparée des biodéchets n'est pas considérée comme une action de réduction des déchets.	
Contexte et périmètre de l'action		
Flux visé :	Biodéchets	Public ciblé : Professionnels (hors campings et restauration collective scolaire, traités dans la fiche n°12)
Orientations stratégiques concernées :	6 - Agir contre le gaspillage alimentaire et mieux valoriser les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, végétaux)	
Contexte :	<p>Les lois Garot de 2016, EGalim de 2018 et Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020 fixent des obligations réglementaires en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire chez les professionnels.</p> <p>La loi AGEC comprend également des obligations de tri à la source des biodéchets pour les professionnels.</p> <p>La CARA envisage d'accompagner les professionnels dans la mise en place d'une collecte séparée de leurs biodéchets.</p>	
Objectifs et enjeux de l'action		
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la présence de déchets alimentaires dans les OMR. • Rappeler les obligations réglementaires de tri à la source des biodéchets aux professionnels. • Permettre aux professionnels de prendre conscience des opportunités de réduction des coûts d'approvisionnement en ressources alimentaires. • Favoriser l'engagement des professionnels à la mise en œuvre d'actions de réduction du gaspillage alimentaire comme l'adaptation des portions, et le compostage, notamment les établissements de soin. 	
Potentiel de réduction estimé :	<p>Le potentiel de réduction estimé de cette action se situe entre 1,5 et 4,5 kg/hab. (faible) de biodéchets détournés et de gaspillage alimentaire évité.</p> <p><i>N.B. Hypothèse de calcul: 30 événements auront été organisés d'ici 2029, soit 450 professionnels sensibilisés, il a été supposé que la moitié des professionnels sensibilisés mettront en place le compostage des biodéchets. Chaque site ayant installé des composteurs permet de détourner en moyenne 1 100 kg/an de biodéchets.</i></p>	
Partenaires à associer :	<p>Services CARA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle écologie urbaine • Pôle communication • Pôle développement et attractivité territoriale 	<p>Acteurs du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels, notamment les établissements de soin • Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) • Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) • Office de tourisme communautaire • Interfilère Tourisme Durable • Autres acteurs pouvant accompagner les professionnels
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir recours à plusieurs canaux de diffusion pour la promotion des ateliers afin de toucher un public élargi. 	
Mise en œuvre de l'action		
Phasage :	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des compétences et outils apportés par chacun des intervenants (CARA et partenaires) pour réaliser l'action ainsi

		<p>que les structures pouvant contribuer à l'action, notamment à l'organisation et l'animation des événements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition du soutien de la CARA à l'organisation logistique des animations. • Définition d'un planning annuel d'événements portés par la CARA et ses partenaires • Élaboration et diffusion de divers supports de sensibilisation des professionnels comprenant un rappel de la réglementation et l'existence de solutions d'accompagnement. 				
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des 5 premiers événements, dont un événement spécifiquement dédié aux établissements de soin, et recueil des premiers retours d'expérience. • Suivi et évaluation des premiers retours d'expériences avec les partenaires 				
	2026	<ul style="list-style-type: none"> • Co-définition avec les partenaires d'un planning (pluri) annuel d'événements au sujet du gaspillage alimentaire et de l'accompagnement au tri à la source des biodéchets, assurant un maillage du territoire et des professionnels. 				
	2027					
	2028					
2029	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 10 à 20 événements annuels, dont un à deux événements par an ciblant spécifiquement les établissements de soin, répartis entre la CARA et ses partenaires. • Mise en valeur des professionnels engagés afin d'inciter d'autres établissements à faire de même. • Suivi et évaluation des retours d'expériences avec les partenaires 					
Modalités opérationnelles :		<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler aux professionnels la réglementation en vigueur ainsi que les solutions proposées par les acteurs du territoire, par exemple le diagnostic sur le gaspillage alimentaire proposé par la CCI. • Apporter un soutien logistique à l'organisation des animations (organisation de visite de sites de compostage, mise à disposition de salle, de matériel divers, mobilisation des outils de communication pour diffuser les dates d'animations, etc.) • Organiser régulièrement des temps d'échanges avec les partenaires pour améliorer les formats, intégrer les retours d'expérience et les demandes des professionnels. 				
Communication :		<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les canaux de communication susceptibles d'être utilisés par les professionnels, notamment par les établissements de soin. • Communiquer auprès des professionnels sur le lancement des événements de sensibilisation au gaspillage alimentaire et à la mise en place du tri à la source des biodéchets. • Relayer les posts des partenaires sur les réseaux sociaux de la CARA et s'appuyer sur la communication réalisée par les communes. • Diffuser les plannings et inscriptions en ligne sur le site internet de la structure organisatrice, relayé par le site internet de la CARA. 				
Possibilités d'évolution :		-				
Moyens et objectifs chiffrés						
Moyens à prévoir :						
<i>Année</i>	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,11	0,25	0,25	0,25	0,25	0,26

Moyens financiers hors ETP	-	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
----------------------------	---	-------	-------	-------	-------	-------

N.B. En 2024, 0,08 ETP correspond au pilotage de l'action et 0,02 ETP correspond à la création des supports de communication. Par ailleurs, l'accompagnement au compostage des établissements de soin représente 0,22 ETP de 2025 à 2029.

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre cumulé d'ateliers animés par la CARA et ses partenaires	0	5	11	17	23	30
Nombre cumulé de professionnels ayant participé aux ateliers	0	75	165	255	345	450
Nombre cumulé de restaurants d'établissements de soin ayant mis en place du compostage	0	2	5	9	13	17

3.3.12. Accompagner des établissements ciblés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du compostage

Action n°12 : Accompagner des établissements ciblés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du compostage	
Axes : Biodéchets et déchets verts & Gaspillage alimentaire	
Description succincte de l'action :	Cette action concerne l'accompagnement spécifique des restaurants scolaires dans leurs pratiques de réduction du gaspillage alimentaire et de sensibiliser les convives. Concernant les biodéchets qui ne pourront pas être évités, les restaurants et les campings seront accompagnés pour la mise en place du compostage.
Contexte et périmètre de l'action	
Flux visé :	Biodéchets
Public ciblé :	<ul style="list-style-type: none"> Restaurants scolaires Campings
Orientations stratégiques concernées :	6 - Agir contre le gaspillage alimentaire et mieux valoriser les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, végétaux)
Contexte :	<p>Les lois Garot de 2016, EGalim de 2018 et Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020 fixent des obligations réglementaires en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire chez les professionnels.</p> <p>La loi AGEC comprend également des obligations de tri à la source des biodéchets pour les professionnels.</p> <p>La CARA a déjà amorcé l'accompagnement des restaurants scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire (20 établissements en 2023) et contribué, en partenariat avec le REGAL Nouvelle-Aquitaine, à l'animation d'ateliers de partage de bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire et mettre en place le don des surplus en restauration collective. Par ailleurs, dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) communautaire, l'animation d'un cercle d'échanges des acheteurs de la restauration scolaire est organisée pour favoriser l'approvisionnement local et de saison.</p> <p>40 des 114 campings actifs sur la CARA sont déjà équipés de composteurs.</p> <p>La CARA envisage également d'accompagner les professionnels dans la mise en place d'une collecte séparée de leurs biodéchets.</p>
Objectifs et enjeux de l'action	
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la présence de déchets alimentaires dans les OMR.

	<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les obligations réglementaires de tri à la source des biodéchets aux professionnels ciblés. • Permettre aux responsables des restaurants scolaires de prendre conscience des opportunités de réduction des coûts d'approvisionnement en ressources alimentaires. • Favoriser l'engagement à la mise en œuvre d'actions de réduction du gaspillage alimentaire, comme l'adaptation des portions, et de compostage dans les restaurants scolaires. 		
Potentiel de réduction estimé :	<p>D'ici la fin du PLPDMA, le potentiel de réduction direct associé à l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire est estimé entre 1 et 3 kg/hab./an à l'échelle de la CARA. De plus, le potentiel de réduction associé à l'action de mise en place de composteurs dans les restaurants et dans les campings est estimé entre 1 à 2 kg/hab./an.</p> <p>À cela s'ajoute un potentiel de réduction indirect qui peut difficilement être estimé et qui englobe les effets d'entraînement sur les autres établissements, mais aussi la réduction du gaspillage alimentaire à la maison du fait de la sensibilisation des enfants.</p> <p><i>N.B. Hypothèses de calcul : l'ADEME estime que le gisement d'évitement pour les restaurants collectifs est de 147 g/pers./repas pour les cantines scolaires (et 120 g/pers./repas pour les établissements primaires). Pour estimer le potentiel de réduction, les calculs prennent en compte 100 élèves par écoles, 180 repas à l'année et une réduction moyenne du gaspillage alimentaire de 60%. Par exemple, pour les 20 restaurants scolaires déjà accompagnés entre 0,2 et 0,5 kg/hab./an de gaspillage alimentaire ont été évités.</i></p>		
Partenaires à associer :	Services CARA	Acteurs du territoire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle écologie urbaine • Pôle communication • Pôle développement et attractivité territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurant scolaire des écoles, collèges et lycées • Campings • Interfilère Tourisme Durable • Communes en tant que relais de l'action • Les acteurs du PAT • Gestionnaires des collèges/ lycées (Département et Région) 	
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure en amont les communes (écoles), le Département (collèges) et la Région (lycées) pour organiser les interventions dans les établissements scolaires sur le gaspillage alimentaire. • L'enjeu du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires est notamment une question d'éducation au goût. 		
Mise en œuvre de l'action			
Phasage :		Gaspillage alimentaire	Compostage
	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins des établissements pour l'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire et rédaction d'un cahier des charges. • Conception d'un guide de bonnes pratiques. • Appel d'offres pour le choix d'un prestataire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de restaurants scolaires, campings volontaires et de leurs référents de site. • Rédaction d'un cahier des charges pour l'implantation et le suivi des sites de compostage au travers d'ateliers de sensibilisation en établissement ainsi que pour la formation du référent. • Appel d'offres pour le choix d'un prestataire. • Installation progressive des sites de compostage.

		<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la prestation de formation des référents et d'accompagnement des sites de compostage. • Bilan et évaluation de la démarche. 	
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement d'établissements pilotes. • Suivi, bilan et retours d'expérience de la prestation d'accompagnement. • Mise à jour du guide des bonnes pratiques à diffuser auprès de tous les établissements (y compris ceux qui ne sont pas accompagnés par la CARA). 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de nouveaux établissements scolaires et campings volontaires ainsi que des référents du site. • Installation progressive des sites de compostage. • Suivi de la prestation de formation des référents et d'accompagnement des sites de compostage.
	2026	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement à des établissements supplémentaires chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque année, identification de nouveaux établissements scolaires et campings volontaires ainsi que des référents du site. • Installation progressive des sites de compostage. • Suivi de la prestation de formation des référents et d'accompagnement des sites de compostage. • Bilan global des actions et valorisation des résultats. •
	2027	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi, bilan et capitalisation des retours d'expérience. • Après 2 ans de suivi par établissement, achèvement de l'accompagnement. 	
	2028	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi, bilan et capitalisation des retours d'expérience. • Achèvement de l'accompagnement sans élargissement à d'autres établissements. • Valorisation des résultats. 	
2029	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi, bilan et capitalisation des retours d'expérience. • Achèvement de l'accompagnement sans élargissement à d'autres établissements. • Valorisation des résultats. 		
Modalités opérationnelles :	<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler aux établissements scolaires ainsi qu'aux campings la réglementation en vigueur. <p>Volet 1 : Gaspillage alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer l'action amorcée en octobre 2022 dans le cadre du PAT. • Adapter les supports de sensibilisation déjà existants aux collèges et aux lycées. • Se coordonner avec le Département et la Région pour l'accompagnement des restaurants des collèges et lycées implantés sur le territoire de la CARA. • Identifier des établissements volontaires et des référents. • Évaluer régulièrement la démarche tout en mettant à jour le guide de bonnes pratiques. <p>Volet 2 : Compostage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prioriser l'accompagnement d'établissements déjà accompagnés dans la réduction du gaspillage alimentaire. • Prise en charge par les établissements des coûts d'achat de leur(s) composteur(s). 		
Communication :	<ul style="list-style-type: none"> • Afficher régulièrement dans le restaurant les quantités de déchets produits / évités / détournés ainsi que les actions mises en place pour donner de la visibilité aux actions menées. • Mettre en avant les restaurants scolaires dans des articles sur le site internet de la CARA ou dans des bulletins communaux afin d'inciter d'autres établissements à faire de même. 		

	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition une boîte à outils (affiches, guides...) permettant aux restaurants collectifs de s'engager dans une démarche de réduction des déchets même s'ils ne bénéficient pas d'un accompagnement de la part de la collectivité.
--	--

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,37	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
Moyens financiers hors ETP	43 200 €	85 100 €	88 900 €	92 600 €	88 900 €	80 800 €

N.B. L'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire des restaurants scolaires et à l'installation de sites de compostage dans les restaurants et les campings sont chiffrés en prestation.

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre cumulé de restaurants scolaires accompagnés pour la sensibilisation au gaspillage alimentaire (dont 20 accompagnés avant 2024)	20	25	30	35	40	40
Nombre cumulé de restaurants scolaires accompagnés pour la mise en place de composteurs	4	11	17	24	30	36
Nombre cumulé de campings accompagnés pour la mise en place de composteurs	6	18	32	46	60	74

3.3.13. Mieux valoriser les végétaux in situ : développer un réseau « les végétaux ont de la ressource »

Action n°13 : Mieux valoriser les végétaux in situ : développer un réseau « les végétaux ont de la ressource »	
Axe : Biodéchets et déchets verts	
Description succincte de l'action :	Cette action vise à valoriser les végétaux produits à la fois par les ménages, les services de gestion des espaces verts publics et les campings et ainsi d'éviter d'en faire des déchets. Des ateliers de broyage des végétaux et de valorisation in situ seront proposés aux ménages afin de les initier à cette démarche. Par ailleurs, des formations seront proposées aux services publics et aux campings pour les accompagner dans la gestion des végétaux à la parcelle.
Contexte et périmètre de l'action	
Flux visé :	Végétaux de jardin ou d'espaces verts
Public ciblé :	<ul style="list-style-type: none"> Ménages Communes Professionnels de la gestion d'espaces verts Campings
Orientations stratégiques concernées :	6 - Agir contre le gaspillage alimentaire et mieux valoriser les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, végétaux)

Contexte national :	<p>Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) de Nouvelle-Aquitaine fixe pour objectif une réduction de 25% des végétaux collectés par les collectivités en 2025 par rapport à 2010 et de 30% en 2030 par rapport à 2010.</p> <p>Le PRPGD recommande de limiter la prise en charge des végétaux par le service public de gestion des déchets en proposant des alternatives aux producteurs : gestion des végétaux à la parcelle, sélection d'espèces nécessitant moins d'entretien de taille, etc.</p> <p>La CARA prévoit de limiter le nombre de passages en déchèterie et de supprimer la collecte en porte à porte des végétaux sur les 15 communes où elle est aujourd'hui proposée (voir fiche n°14).</p>		
Objectifs et enjeux de l'action			
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les communes afin qu'elles soient exemplaires en matière de gestion des végétaux. • Montrer l'existence de solutions concrètes de gestion de proximité des végétaux (broyage, paillage, mulching, etc.). • Réduire les tonnages de végétaux collectés par le service public en favorisant leur gestion de proximité. • Réduire les coûts liés à la collecte en porte-à-porte des végétaux. 		
Potentiel de réduction estimé :	<p>Le potentiel de valorisation des végétaux est compris entre 0,2 et 0,7 kg/hab./an. Par ailleurs, l'impact des ateliers de sensibilisation à la gestion de végétaux in situ est difficilement évaluable.</p> <p><i>NB : Hypothèse de calcul : il a été supposé que 30 opérations de broyage seraient organisées et qu'un broyeur est utilisé 7 heures lors d'une opération de broyage avec un débit de 188 kg/heure broyés (retours d'expériences d'autres territoires).</i></p>		
Partenaires à associer :	<p style="text-align: center;">Services CARA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle écologie urbaine • Pôle communication • Pôle développement et attractivité territoriale • Service de gestion des espaces naturels et espaces verts communautaires 	<p style="text-align: center;">Acteurs du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communes et leur service de gestion des espaces verts municipaux • Campings • Professionnels d'entretien des espaces verts (paysagistes) 	
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> • Les services techniques des communes et de la CARA se montreront exemplaires et respecteront également les recommandations transmises aux habitants en matière de gestion des végétaux à la parcelle. • La fréquence de collecte en porte à porte des végétaux sera réduite progressivement, elle doit être accompagnée d'outils concrets pour la gestion in situ ainsi que de campagnes de sensibilisation. • Sensibiliser conjointement à l'interdiction de brûlage des végétaux et veiller à ce que celle-ci ne soit pas utilisée par les usagers comme une solution alternative. • Rendre accessibles les solutions proposées à l'ensemble des habitants des différentes communes. 		
Mise en œuvre de l'action			
Phasage :	<p style="text-align: center;">2024</p>	<p style="text-align: center;">Professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une formation à destination des professionnels (CARA, communes et campings) pour la gestion des végétaux à la parcelle. 	<p style="text-align: center;">Ménages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception en interne des ateliers de gestion in situ des végétaux à l'intention des particuliers.

	2025	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des 3 premières sessions de formation. Évaluation interne des formations pour améliorer la démarche. Proposition de trames de support de communication (panneaux, articles, etc.) afin d'accompagner les communes dans la promotion de leurs démarches. 	<ul style="list-style-type: none"> Planification (pluri annuelle des ateliers. Organisation des opérations de broyage et des ateliers de gestion in situ des végétaux à l'intention des particuliers. Suivi, bilan et retours d'expériences et amélioration des animations.
	2026	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des 3 sessions de formation par an. 	
	2027	<ul style="list-style-type: none"> Réévaluation interne annuelle des formations pour améliorer la démarche chaque année et adaptation de la fréquence des formations. 	
	2028		
	2029	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement des trames de communication si nécessaire. 	

Modalités opérationnelles :	<p>Volet 1 : Professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> A l'occasion des formations pour les professionnels, sensibiliser à la gestion in situ des végétaux : recours aux essences à croissance lente, aux techniques de taille générant moins de repousses et aux pratiques de mulching, paillage, etc., et organisation de visites de services plus avancés. Organiser un groupe de travail avec les agents communaux précédemment formés pour créer des supports types de communication, par exemple des panneaux d'informations aux usagers dans les espaces verts. <p>Ménages</p> <ul style="list-style-type: none"> Coorganiser les démonstrations de la solution de broyage en partenariat avec les communes, avec l'utilisation des broyeurs communaux. Amorcer la limitation du nombre de passages en déchèterie et la réduction des fréquences de collecte des végétaux en porte-à-porte une fois que la communication autour de ces nouveaux services mis à disposition des habitants sera déployée. (Dès 2024)
------------------------------------	---

Communication :	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une communication particulièrement soutenue et mobiliser une grande diversité de canaux de communication, notamment en impliquant les communes (sites internet de la CARA et des communes, réseaux sociaux, bulletins communaux, presse, etc.). Mettre en avant, d'une part, l'intérêt de conserver in situ la masse organique produite par les jardins pour éviter l'appauvrissement des sols et d'autre part, de maîtriser le coût du service public de gestion des déchets. Communiquer sur les nouveaux services proposés d'une part aux habitants, et d'autre part aux services techniques communaux et communautaires ainsi qu'aux campings et diffuser les calendriers pluriannuels des événements.
------------------------	--

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,24	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27
Moyens financiers hors ETP	300 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €

N.B. La CARA souhaite collaborer avec les communes et utiliser les broyeurs à végétaux utilisés dans leurs services techniques, ainsi les moyens financiers estimés correspondent aux coûts d'entretiens des broyeurs.

Objectifs à atteindre :						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre cumulé de communes formées à la gestion des végétaux à la parcelle	0	10	25	33	33	33
Nombre cumulé de campings formés à la gestion des végétaux à la parcelle	0	5	15	25	35	45
Nombre cumulé d'événements (opérations de broyage et ateliers de gestion des végétaux à la parcelle)	6	18	30	42	54	66

3.3.14. Envisager la mise en place d'outils incitatifs économiques, de modifications du service de collecte ou d'information des usagers

Action n°14 : Envisager la mise en place d'outils incitatifs économiques, de modifications du service de collecte ou d'information des usagers	
Axe : Instruments économiques	
Description succincte de l'action :	<p>Cette fiche vise à inciter les usagers du service public à réduire leur production de déchets par la mise en œuvre d'outils économiques spécifiques ou par la modification du service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD).</p> <p>Les modalités suivantes sont des actions prévues hors PLPDMA et ont été identifiées suite à l'étude d'optimisation du service public de gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Homogénéisation de la facturation des professionnels et étude sur la révision des seuils de redevance spéciale ; • Etude de faisabilité pour une tarification incitative ; • Déploiement du contrôle d'accès en déchèterie à partir de 2025 puis contrôle d'accès des déchèteries avec limitation du nombre de passages et limitation des hauteurs de passage pour les camions ; • Arrêt de la collecte en porte à porte des végétaux à partir de 2027. <p>Les modalités suivantes sont détaillées plus précisément dans le cadre du PLPDMA et donc dans cette présente fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier d'autres outils incitatifs (ex : retour d'information régulier et personnalisé sur la quantité de déchets produits) ; • Réflexions sur un objectif zéro déchet sur les plages avec les communes et les commerçants (réduction des emballages jetables)
Contexte et périmètre de l'action	
Flux visé :	DMA
Public ciblé :	Usagers du service public
Orientations stratégiques concernées :	-
Contexte :	<p>La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 (LTECV) encourage la généralisation de la Tarification Incitative (TI).</p> <p>Au niveau local, la CARA prévoit des modifications du SPPGD suite à une étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets de la CARA réalisée entre 2021 et 2023. Certaines de ces modifications ont un impact sur la réduction des usagers et sont reprises dans la présente fiche.</p>

Objectifs et enjeux de l'action		
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets et réduire la quantité de déchets générés. • Étudier l'opportunité d'instaurer une tarification incitative sur le territoire au regard de son contexte et apporter des éléments d'aide à la décision. • Eviter les dépôts sauvages et notamment les déchets sur les plages. 	
Potentiel de réduction estimé :	<p>Il n'y a pas de potentiel de réduction estimé au stade de l'étude de faisabilité de mise en œuvre d'une tarification incitative, de l'étude de la révision des seuils de la redevance spéciale, de l'étude d'autres outils incitatifs à la réduction des déchets et de la réflexion sur un objectif zéro déchet sur les plages. Ces études déboucheront éventuellement sur des actions concrètes qui permettront de réduire la production de déchets.</p> <p>Concernant le contrôle d'accès des déchèteries à partir de 2025, puis limitation du nombre de passages et limitation des hauteurs de passage pour les camions, le potentiel de réduction est estimé à <u>6,2 kg/hab./an.</u></p> <p>Concernant l'arrêt de la collecte en porte à porte des végétaux à partir de 2027, le potentiel de réduction est estimé à <u>5,8 kg/hab./an environ.</u></p>	
Partenaires à associer :	Services CARA	Acteurs du territoire
	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle écologie urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME Nouvelle-Aquitaine • CCI, CMA et Chambre d'Agriculture • Commerçants du territoire • Associations locales
Points d'attention :	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'acceptation des modifications envisagées au moyen d'une communication transparente. • Anticiper les difficultés d'acceptation des limitations pour les usagers et les professionnels en déchèteries par une communication adaptée. 	
Mise en œuvre de l'action		
Phasage :	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un benchmark concernant d'autres outils incitatifs existants. • Réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en œuvre de la tarification incitative et étude de mise en place d'un seuil pour la redevance spéciale (hors budget PLPDMA). • Réflexions sur un objectif zéro déchet sur les plages : réalisation de groupes de travail avec les commerçants et les communes, notamment sur la réduction des emballages à usage unique. • Développement de la prévention et de la gestion in situ des végétaux (fiche n°13)
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle d'accès des déchèteries (hors budget PLPDMA) • Développement de la prévention et de la gestion in situ des végétaux (fiche n°13)
	2026	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la prévention et de la gestion in situ des végétaux (fiche n°13)
	2027	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de la collecte en porte à porte des végétaux (hors budget PLPDMA) • Développement de la prévention et de la gestion in situ des végétaux (fiche n°13)
	2028	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la prévention et de la gestion in situ

		des végétaux (fiche n°13)
	2029	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongement du contrôle d'accès en déchèterie avec la limitation du nombre de passages et la limitation des hauteurs de passage pour les camions (hors budget PLPDMA)
Modalités opérationnelles :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une réflexion autour d'un objectif zéro déchet sur les plages et pour un benchmark d'autres outils incitatifs idéalement avant de lancer l'étude sur l'instauration d'une tarification incitative ou en parallèle • Sensibiliser les habitants à la gestion de proximité des déchets verts avant l'arrêt de la collecte prévu en 2027 (fiche n°13). • Faire évoluer le système de contrôle d'accès en déchèteries par une limitation du nombre de passages ainsi que des hauteurs de passage pour les camions afin de limiter l'accès aux non-ménages. 	
Communication :	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure des phases de concertation durant les études avec les usagers et leurs représentants (hors PLPDMA). • Utiliser les moyens de communication de la CARA pour faire part de ces concertations (site internet, réseaux sociaux, journaux etc.) (hors PLPDMA). • Favoriser l'acceptabilité des évolutions du service grâce aux communes qui seront des relais clés. 	
Possibilités d'évolution :	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une action identifiée dans le benchmark des outils incitatifs. • Déployer la tarification incitative sur le territoire. • Déployer des actions visant le zéro déchet sur les plages (utilisation d'emballages réemployables, ...). 	

Moyens et objectifs chiffrés

Moyens à prévoir :

Moyens à prévoir pour la mise en œuvre d'une réflexion autour d'un objectif zéro déchet sur les plages et pour un benchmark d'autres outils incitatifs (les autres actions citées sont déjà comprises dans le budget de l'étude d'optimisation du service, hors PLPDMA).

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Moyens humains en ETP	0,08	0,06				
Moyens financiers hors ETP	3 100 €	100 €				

N. B. : Les moyens humains pour le suivi du benchmark par la CARA ont été évalués pour une durée de 2 mois et pour la mise en œuvre de groupes de travail pour la réflexion autour d'un objectif zéro déchet sur les plages en parallèle et sur une durée de 2 ans. Les moyens financiers correspondent à la réalisation du benchmark par un prestataire et aux moyens de communication à allouer pour la mise en œuvre des groupes de travail sur la thématique zéro déchet sur les plages

Objectifs à atteindre :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de réunions en groupe de travail réalisées pour éviter les apports de déchets à la plage	3	3	-	-		

3.4.Éléments de synthèse sur le programme d'actions

3.4.1. Calendrier et priorisation des actions

Les 14 fiches actions **démarrent en 2024**, en sachant que certaines s'inscrivent dans la continuité d'actions déjà menées par la CARA. Pour certaines actions, les tâches prévues la première année correspondent surtout au « calage » de l'action, intégrant par exemple la détermination des modalités précises de l'action ou la coordination avec les partenaires.

3.4.2. Potentiels de réduction estimés

3.4.2.1. SYNTHÈSE DES POTENTIELS DE RÉDUCTION

Les **potentiels de réduction** ont pu être estimés pour **9 des 14 fiches actions du PLPDMA** avec une fourchette basse, une fourchette haute et une valeur intermédiaire.

Les 5 fiches actions pour lesquelles l'impact reste difficile à chiffrer sont les suivantes :

- N°3 : Sensibiliser et former les professionnels à la réduction des déchets.
- N°4 : Faire d'un déchet, une ressource : accompagner les démarches d'EIT sur le territoire.
- N°6 : Mettre en place une démarche d'achats durables en lien avec le service commandes publiques de la CARA et les communes.
- N°7 : Intégrer la prévention des déchets dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par la CARA et les communes adhérentes.
- N°8 : Recenser et mettre en lumière les acteurs existants des 3R et favoriser l'émergence de nouveaux acteurs.

Le tableau ci-après synthétise les potentiels de réduction estimés. Des précisions sont apportées dans les fiches actions pour les hypothèses de calcul.

Tableau 4. Synthèse des potentiels de réduction estimés.

Actions			Potentiels de réduction estimés à horizon 2029 (kg/hab.INSEE)		
Axe de l'ADEME	N°	Action	Fourchette basse	Valeur de référence	Fourchette haute
Sensibilisation des publics	1	Déployer des campagnes de communication de réduction des déchets ciblées	7,4	14,9	22,3
Sensibilisation des publics & Consommation responsable	2	Encourager la prévention des déchets à travers la sensibilisation de proximité (ateliers, stands, sensibilisation scolaire, ...)	1,0	1,9	2,9
Déchets des entreprises	3	Sensibiliser et former les professionnels à la réduction des déchets	Non évalué	Non évalué	Non évalué
Déchets des entreprises	4	Faire d'un déchet, une ressource : accompagner les démarches d'EIT sur le territoire	Non évalué	Non évalué	Non évalué
Eco-exemplarité	5	Accompagner les manifestations vers le zéro déchet et l'éco-responsabilité	0,4	0,8	1
Eco-exemplarité	6	Mettre en place une démarche d'achats durables en lien avec le service de la commande publique de la CARA et les communes.	Non évalué	Non évalué	Non évalué
Eco-exemplarité	7	Intégrer la prévention des déchets dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par la CARA et les communes adhérentes	Non évalué	Non évalué	Non évalué
Augmentation de la durée de vie des produits	8	Recenser et mettre en lumière les acteurs existants des 3R (Réparation, Réemploi, Réutilisation) et favoriser l'émergence de nouveaux acteurs	Non évalué	Non évalué	Non évalué
Augmentation de la durée de vie des produits	9	Accompagner au déploiement d'actions 3R (Réparation, Réemploi, Réutilisation) de proximité	0,6	1,1	1,7
Biodéchets et déchets verts & Gaspillage alimentaire	10	Accompagner les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri à la source des biodéchets par la mise en place de composteurs (individuels et collectifs)	15,0	29,9	44,9
Biodéchets et déchets verts & Gaspillage alimentaire	11	Sensibiliser les professionnels dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du tri à la source des biodéchets	1,5	3,0	4,5
Biodéchets et déchets verts & Gaspillage alimentaire	12	Accompagner des établissements ciblés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du compostage	1,8	3,5	5,3
Biodéchets et déchets verts	13	Mieux valoriser les végétaux in situ : développer un réseau « les végétaux ont de la ressource »	0,3	0,5	0,8
Instruments économiques	14	Envisager la mise en place d'outils incitatifs économiques, de modification du service de collecte ou d'information des usagers	6,0	12,0	18,0

3.4.2.2. ESTIMATION D'UN POTENTIEL DE REDUCTION CUMULE ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'OBJECTIF DE REDUCTION DES DMA

Le potentiel de réduction résultant de la mise en œuvre du PLPDMA est estimé à **68 kg/hab.** en retenant la valeur intermédiaire, ce qui couvre **près de 80 % de l'objectif quantitatif fixé de réduction des DMA.** La prospective tendancielle vue au paragraphe 2.2.1 indique que le ratio de DMA diminuerait de **41 kg/hab. en l'absence d'actions de prévention des déchets** sur la période 2023-2029.

Le ratio de DMA pourrait diminuer de **109 kg/hab.** en cumulant l'action du PLPDMA et la diminution tendancielle du ratio de DMA, ce qui permettrait d'atteindre l'objectif de réduction fixé par la loi AGECE.

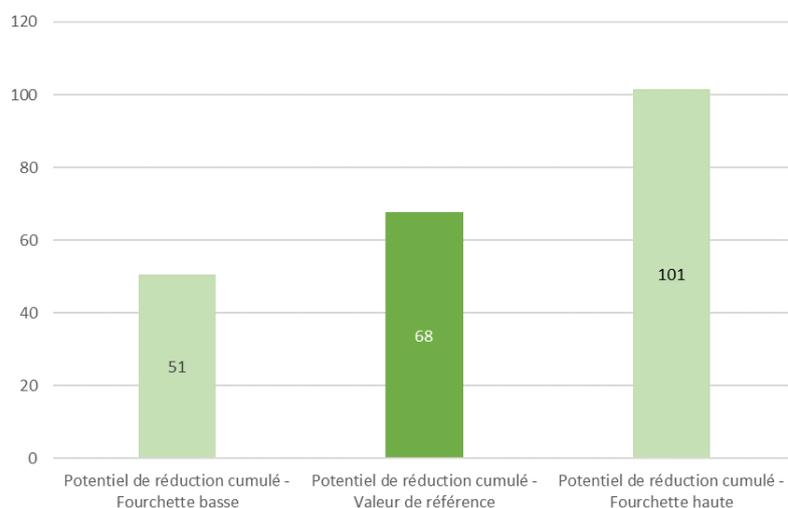


Figure 9. Potentiels de réduction estimés pour les 9 fiches actions.



Figure 10. Représentation graphique de l'impact cumulé de la diminution tendancielle des DMA et de la mise en œuvre du PLPDMA dans l'atteinte de l'objectif fixé par la loi AGEC.

3.4.3. Estimation des moyens humains et financiers

3.4.3.1. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ESTIMÉS PAR ACTION

Les moyens humains et financiers estimés pour mener à bien les actions sont donnés ici à titre indicatif. Ils devront être revus et approfondis chaque année.

Les ETP chiffrés concernent les **agents du SPPGD qui seront mobilisés au titre du PLPDMA**, les ETP des autres services intervenant sur certaines actions ne sont pas compris dans le présent chiffrage puisqu'ils disposent de leur propre budget. Environ **0,5 ETP moyen annuel** est **fléché vers la communication** et est inclus dans le présent chiffrage.

Les **coûts** chiffrés s'entendent **hors ressources humaines**.

Actions			Budget et ETP prévisionnels (6 ans)	
Axe de l'ADEME	N°	Action	Budget total	ETP moyens (pôle préventif)
Sensibilisation des publics	1	Déployer des campagnes de communication de réduction des déchets ciblées	106 800 €	0,20
Sensibilisation des publics & Consommation responsable	2	Encourager la prévention des déchets à travers la sensibilisation de proximité (ateliers, stands, sensibilisation scolaire, ...)	2 500 €	0,57
Déchets des entreprises	3	Sensibiliser et former les professionnels à la réduction des déchets	1 500 €	0,18
Déchets des entreprises	4	Faire d'un déchet, une ressource : accompagner les démarches d'EIT sur le territoire	1 200 €	0,08
Eco-exemplarité	5	Accompagner les manifestations vers le zéro déchet et l'éco-responsabilité	2 000 €	0,16
Eco-exemplarité	6	Mettre en place une démarche d'achats durables en lien avec le service de la commande publique de la CARA et les communes.	0 €	0,04
Eco-exemplarité	7	Intégrer la prévention des déchets dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par la CARA et les communes adhérentes	18 000 €	0,12
Augmentation de la durée de vie des produits	8	Recenser et mettre en lumière les acteurs existants des 3R (Réparation, Réemploi, Réutilisation) et favoriser l'émergence de nouveaux acteurs	24 000 €	0,17
Augmentation de la durée de vie des produits	9	Accompagner au déploiement d'actions 3R (Réparation, Réemploi, Réutilisation) de proximité	29 600 €	0,30
Biodéchets et déchets verts & Gaspillage alimentaire	10	Accompagner les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri à la source des biodéchets par la mise en place de composteurs (individuels et collectifs)	3 048 200 €	1,48
Biodéchets et déchets verts & Gaspillage alimentaire	11	Sensibiliser les professionnels dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du tri à la source des biodéchets	500 €	0,23
Biodéchets et déchets verts & Gaspillage alimentaire	12	Accompagner des établissements ciblés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du compostage	479 500 €	0,29
Biodéchets et déchets verts	13	Mieux valoriser les végétaux in situ : développer un réseau « les végétaux ont de la ressource »	2 800 €	0,26
Instruments économiques	14	Envisager la mise en place d'outils incitatifs économiques, de modification du service de collecte ou d'information des usagers	3 200 €	0,02

Figure 11. Estimation des moyens humains et financiers par action.

3.4.3.2. BILAN DES MOYENS HUMAINS PREVISIONNELS

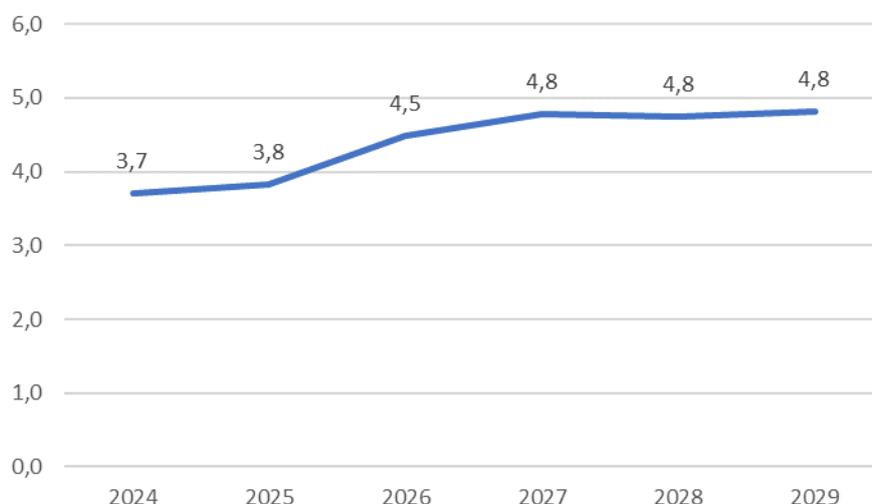


Figure 12. Nombre d'ETP estimés par an pour la réalisation du programme d'actions.

3,7 ETP sont estimés nécessaire en 2024 au lancement du PLPDMA. En moyenne, les moyens humains ont été chiffrés à **4,4 ETP par an**.

3.4.3.3. BILAN DES MOYENS FINANCIERS PREVISIONNELS

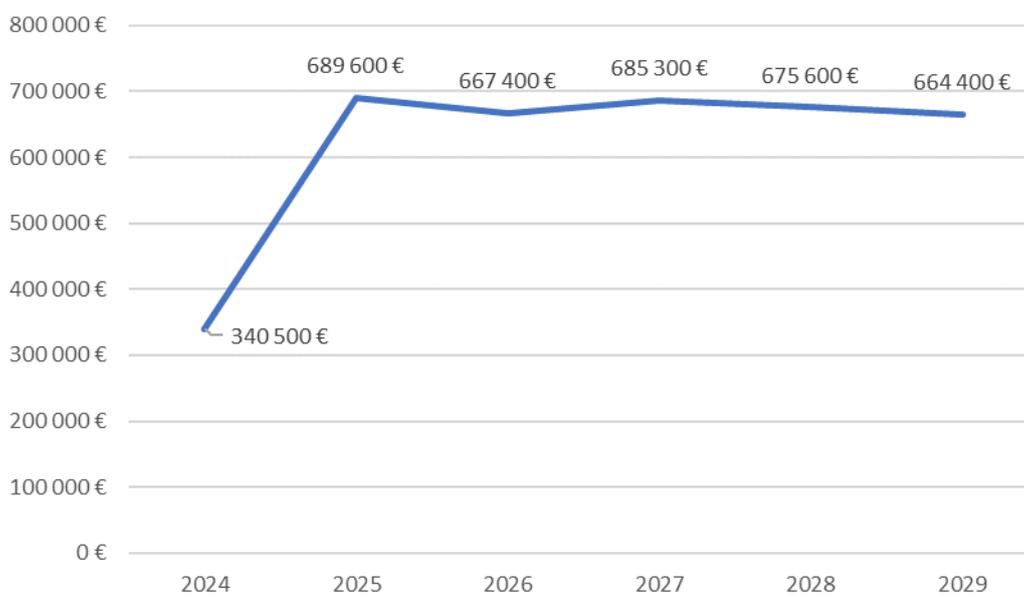


Figure 13. Budget annuel estimé sur les 6 années du PLPDMA pour la réalisation du programme d'actions.

Les moyens financiers hors ETP se chiffrent à **3,7 millions d'euros sur les 6 années du PLPDMA**. Il est important de noter que l'achat des composteurs individuels représente 40% du budget global du PLPDMA.

En ajoutant la réalisation d'un **sondage des pratiques des usagers au démarrage et à la fin du PLPDMA** (25 000 €/ sondage), le budget atteint **3,8 millions d'euros sur les 6 années**.

Le budget sur la durée du PLPDMA représente 43,82 €/hab. INSEE et en moyenne de **7,30 €/hab. INSEE/an hors sondages**, et 44,41 €/hab. INSEE sur les 6 ans, **soit 7,40 €/hab. INSEE /an avec les sondages**.

3.4.4. Impacts du PLPDMA

Le programme d'action du PLPDMA, outre la diminution des quantités de déchets collectés par le SPPGD, aura un impact sur :

- L'empreinte environnementale du territoire de la CARA et de ses usagers, avec une diminution de celle-ci ;
- Le lien social entre les habitants et acteurs du territoire via des actions d'animation en collectif, la découverte d'acteurs ;
- L'accès à des objets à moindre coût ou sur l'acquisition de connaissances pour la réparation permettant d'éviter un nouvel achat.



4. Bibliographie

4.1. Textes réglementaires

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>.

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>.

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>.

Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000030717221>.

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434>.

4.2. Guides et études nationales

ADEME, 2022, Déchets Chiffres-clés. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6108-dechets-chiffres-cles-edition-2023-9791029720536.html>.

ADEME, 2021. Les achats responsables. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4115-achats-responsables-les.html>.

ADEME, ECOGEOS, août 2020, Territoires pionniers de la prévention des déchets. Disponible en ligne : <https://www.ademe.fr/territoires-pionniers-prevention-dechets>.

ADEME, 2019. Tri à la source et collecte séparée des biodéchets. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1076-tri-a-la-source-et-collecte-separee-des-biodechets.html>.

ADEME, 2018. La tarification incitative du service public des déchets. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1957-tarification-incitative-du-service-public-des-dechets-la-9791029708312.html>.

ADEME, septembre 2018. Bilan de l'opération « 1001 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ». Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/1180-bilan-de-l-operation-1000-ecoles-et-colleges-contre-le-gaspillage-alimentaire.html>.

ADEME, mars 2018. Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective. Disponible en ligne :

<https://optigede.ademe.fr/sites/default/files/reduire-gaspillage-alimentaire-en-restauration-collective.pdf>.

ADEME, 2017. Programme National de Synergies Interentreprises. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1747-programme-national-de-synergies-interentreprises.html>

ADEME, 2017. Panorama de la deuxième vie des produits en France. Réemploi et réutilisation - Actualisation 2017. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/3632-panorama-de-la-deuxieme-vie-des-produits-en-france-reemploi-et-reutilisation-actualisation-2017.html>.

ADEME, décembre 2016. Guide pour l'élaboration et la conduite des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/2263-elaborer-et-conduire-avec-succes-un-plpdma.html>.

ADEME, janvier 2016. Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités. Indisponible sur le site de l'ADEME et de sa librairie. Disponible en ligne sur le site de l'association Zero Déchet Touraine : <https://www.zerodechettouraine.org/files/2017-04/ademe-gisements-potentielsreduc-impactsenvtx-2016.pdf>.

ADEME, 2014. Organiser des collectes séparées préservantes en vue d'activités de réemploi et de réparation – Synthèse de 3 initiatives. Disponible en ligne : https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Synthese_Cat6_Collecte_preservante.pdf.

MEINER S., Dangeard I. et Dupré M., 2018. Efficacité d'un feedback hebdomadaire sur la réduction du poids des ordures ménagères résiduelles. Pratiques Psychologiques, Elsevier Masson, 2018, 24 (1), pp.79-97. Disponible en ligne : <https://hal.univ-rennes2.fr/hal-01960243/document>.

Zero Waste France, 2016. Organiser un défi Familles Zéro Déchet. Disponible en ligne : <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2018/03/organiser-un-defi-familles-zero-dechet.pdf>.

Zero Waste France, 2015. Mon événement zero waste. Disponible en ligne : <https://www.zerowastefrance.org/projet/evenementiel-zero-dechet/>.

Zero Waste France, 2015. Mon commerçant zéro déchet. Disponible en ligne : <https://www.zerowastefrance.org/publication/mon-commercant-zero-dechet/>.

Zero Waste France, Zéro Déchet au bureau. Disponible en ligne : <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2018/07/zd-au-bureau-zwf.pdf>.

4.3. Documents produits par la CARA

CARA, 2022, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Chiffres clefs 2021.

CARA, 2021, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Chiffres clefs 2020.

CARA, 2020, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – indicateurs techniques et financiers 2019.

CARA, Projet Alimentaire Territorial – Fiche synthèse.

CARA, juillet 2022. Plan Climat Air Energie Territorial – Programme d'actions.

CARA, juin 2022. Schéma de Développement Economique et d'Innovation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

ECOGEOS pour le compte de la CARA, 2021-2023, Etude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets et de faisabilité de la tarification incitative.

4.4. Autres documents concernant le territoire de la CARA

Destination Royan Atlantique, 2022, Profil des visiteurs. Disponible en ligne : <https://pro.royanatlantique.fr/votre-boite-a-outils/observatoire/chiffres-cles/>.

Destination Royan Atlantique, 2019, Mémento – Chiffres clés du tourisme. Disponible en ligne : <https://pro.royanatlantique.fr/votre-boite-a-outils/observatoire/chiffres-cles/>.

Région Nouvelle-Aquitaine, octobre 2019, Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Disponible en ligne : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/les-actions/transition-energetique-et-ecologique/gestion-des-dechets-et-economie-circulaire/reduire-et-gerer-les-dechets/un-plan-regional-pour-la-gestion-des-dechets>.